FINANCIAL INCLUSION STRATEGY (FIS) PEER LEARNING GROUP

INCLUSIVE GREEN FINANCE (IGF) WORKING GROUP

INTÉGRER LES POLITIQUES DE FINANCE VERTE ET INCLUSIVE DANS LES STRATÉGIES NATIONALES D'INCLUSION FINANCIÈRE

Note d'orientation n° 47
Septembre 2021

Supported by:

INTERNATIONAL CLIMATE INITIATIVE (IKI)

Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

NOTE D'ORIENTATION

CONTENTS

RÉSUMÉ 3

INTRODUCTION 4
- A. Finance Verte 5
- B. Finance Verte et Inclusive 8
- C. Objectif de la Note D'orientation et Public Ciblé 10
- D. Comment Utiliser la Note D'orientation 10

DÉFIS LIÉS À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE VERTE 13

CANEVAS DU MODÈLE FRAME POUR LES POLITIQUES DE LA FVI 16
- Phase I: Pré-Formulation 18
- Phase Ii: Formulation — Actions Politiques de la SNIF et FVI 23
- Phase Iii: Mise en Oeuvre 28

CONCLUSION 33

ABRÉVIATIONS 34

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES 34

REMERCIEMENTS

La présente Note d'orientation est un fruit de la réflexion du Groupe d'apprentissage par les pairs sur les Stratégies d'inclusion financière (FISPLG), en collaboration avec le Groupe de travail sur la Finance verte et inclusive (IGFWG).

Contributeurs : Nangsi Dema (Autorité monétaire du Royaume du Bhoutan), Freda Tamba (Banque de Zambie), Angela Santiago (Banque central de Sao Tomé-et-Principe), Prudence Mnisi (Ministère des Finances, Eswatini), José Ignacio Chin León (Direction générale des entités financières, Costa Rica), Zubayer Hussain (Banque du Bangladesh), Jorge Moncayo (Direction générale de l'économie populaire et solidaire, Équateur), George B. Gould (Banque centrale du Liberia), Khaled Bassiouny (Banque centrale d'Égypte) et Narantuya Natsagdorj (Commission de réglementation financière de Mongolie).

Au sein de l'Unité de gestion de l'AFI : Dieter de Smet (Responsable des politiques, des Stratégies d'inclusion financière), Johanna Nyman (Directrice, Finance verte et inclusive), Laura Ramos (Responsable des politiques, Groupe de travail sur la Finance verte et inclusive), Jeanette Moling (Spécialiste de politiques, Finance verte et inclusive), Luis Trevino (Gestionnaire principal de politiques, Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière) et Helen Walbey (Directrice, Inclusion financière intégrant la dimension de genre).

Nous tenons à remercier les institutions membres de l'AFI ainsi que ses partenaires et donateurs pour leur généreuse contribution à cette publication.

Le programme de travail sur la Finance verte et inclusive s'inscrit dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI), soutenue par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire (BMU), sur décision du Parlement allemand.

Cette publication est la version traduite de la publication originale en anglaise: Integrating Inclusive Green Finance Policies into National Financial Inclusion Strategies.

© 2021 (Septembre), Alliance for Financial Inclusion. All rights reserved.

Flooding the Chiangmai city, Thailand.
(Photo by Maneesh 501room/Shutterstock).

RÉSUMÉ

Les changements climatiques[1] présentent des risques pour la stabilité financière dans le monde entier, mais les répercussions sont plus gravement ressenties dans les pays en développement. Ils affectent le PIB et la croissance économique en causant la dégradation des biens et des infrastructures, en entraînant des pertes de productivité, de migrations massives potentielles et de dommages importants dans le secteur agricole, tout en impactant la chaîne de valeur productive.

Bien que l'appel à une transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone soit urgent, les transformations requises pour l'atteinte de cet objectif sont considérables et leur mise en œuvre prendra du temps. Toutefois, les régulateurs financiers et les responsables politiques dans les économies en développement et émergentes ont entrepris l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les changements climatiques au moyen d'initiatives d'adaptation à ce changement et de mesures d'atténuation de ses impact qui, à leur tour, permettent de favoriser une inclusion financière durable : il s'agit de stratégies de finance verte et inclusive (FVI).

L'objectif de la présente note d'orientation est d'aider les institutions membres de l'AFI à accélérer l'élaboration de stratégies de finance verte et inclusive qui améliorent le potentiel durable de la croissance économique ainsi que la gestion des risques financiers associés aux conséquences des changements climatiques. Elle est conçue de manière à fournir des orientations et directives que les institutions membres de l'AFI doivent suivre pour inclure la FVI dans leur Stratégie Nationale d'Inclusion Financiere (SNIF) verte.

Cette note d'orientation présente une approche détaillée qui permet d'intégrer la FVI dans chacune des phases du cycle de vie d'une SNIF. Elle comprend trois parties. La première partie présente le concept d'économie verte et le rôle des régulateurs financiers dans la transition vers un développement résilient et à faibles émissions de carbone. La deuxième partie décrit le cadre stratégique de la FVI, fondé sur les 4P : Promotion, Provision, Protection et Prévention. Il s'agit d'un cadre stratégique qui fournit une approche intuitive aux responsables politiques pour leur permettre de déployer des stratégies de FVI, dont le but est de renforcer la résilience et permettre l'atténuation des effets des changements climatiques parmi les populations à faible revenu et pour les micro, petites et moyennes entreprises grâce à l'inclusion financière. Et pour terminer, une explication est fournie sur la manière d'utiliser la note d'orientation durant chacune des phases du cycle de vie de la SNIF (pré-formulation, formulation et mise en œuvre/suivi et évaluation (S&E)). La note d'orientation suggère d'intégrer des composantes de la FVI suivant la structure du cycle de vie de la SNIF concernée, et harmonise la plupart de ses éléments avec le cadre stratégique des 4P de l'AFI.

Dans la deuxième partie, la note souligne les défis liés à la définition de la finance verte et formule des recommandations à appliquer lors de l'élaboration de définitions. Il s'agit notamment de parvenir à un consensus entre les principaux acteurs sur les définitions acceptées au niveau national, en matière de finance durable, de finance verte et de FVI ; la définition des mécanismes de coordination des politiques, l'identification des produits de la FVI, et les procédures de S&E. La note d'orientation suggère d'appliquer aux stratégies de FVI le canevas « FRAME » (Formulation, allocation des Ressources, Action, Mesure, Évaluation) comme élément de réflexion lors des travaux préparatoires, en détaillant la marche à suivre pour chacune des trois phases de pré-formulation, formulation et mise en œuvre/S&E. Elle décrit également les mécanismes qui sous-tendent l'étude de diagnostic, la constitution de l'équipe, l'apprentissage entre pairs, ainsi que la coordination des stratégies et les structures de gouvernance de la FVI lors de l'élaboration d'une SNIF qui intègre des politiques de FVI. Enfin, elle propose une liste de contrôle permettant d'établir une note conceptuelle consacrée à la FVI, en s'appuyant sur le cycle de vie de la SNIF et sur un grand nombre d'expériences et d'enseignements recueillis au sein des institutions membres de l'AFI.

Dans la troisième partie, la note d'orientation conclut que la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone est l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les décideurs et régulateurs du secteur financier. Elle présente des solutions permettant de relever ces défis et souligne le rôle important dévolu à ces organismes dans la gestion des risques liés au climat, la mobilisation de capitaux en faveur d'un développement vert et à faibles émissions de carbone et la réduction de l'exclusion financière.

La présente note d'orientation, issue d'un travail de collaboration, est proposée comme outil de référence pour les décideurs et les régulateurs du secteur financier ainsi que les autres parties prenantes clés impliquées dans la formulation et la mise en œuvre d'une SNIF verte.

1 La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques définit ce terme comme les « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. »

INTRODUCTION

La dégradation de l'environnement et les changements climatiques menacent le développement durable. Bien souvent, les coûts environnementaux, surtout sur le long terme, dépassent les gains des activités économiques qui les génèrent.

Les préoccupations relatives à l'environnement constituent désormais un thème central des programmes de travail des responsables des politiques publiques. Au cours des dernières années, elles ont également figuré à l'ordre du jour des réunions des décideurs politiques et régulateurs financiers. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont de plus en plus perçus comme une menace à la fois pour la stabilité financière et la stabilité des prix. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), « dans une économie verte, la croissance de l'emploi et des revenus est soutenue par des investissements publics et privés dans des activités économiques, des infrastructures et des actifs qui permettent de réduire les émissions de carbone et la pollution, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'utilisation des ressources, et de prévenir les pertes de biodiversité et de services écosystémiques ».[2] La finance verte devient une thématique qui suscite de plus en plus d'intérêt à l'échelle mondiale.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relève que les catastrophes naturelles sont aujourd'hui trois fois plus fréquentes qu'il y a 50 ans.

Au-delà des pertes économiques, elles entraînent de graves conséquences sur la sécurité alimentaire et la nutrition.[3] Les effets des changements climatiques se font de plus en plus sentir dans le monde entier. Ces conséquences affectent de manière disproportionnée les segments les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les personnes handicapées. Cependant, il existe des opportunités liées à la réduction de la dégradation de l'environnement et à l'atténuation des incidences des changements climatiques.

Les décideurs et régulateurs financiers jouent un rôle essentiel dans la gestion des risques liés au climat, la mobilisation des capitaux pour renforcer la résilience et favoriser un développement à faibles émissions de carbone, et la promotion de l'inclusion financière. Le financement vert semble être la solution pour l'atteinte d'une croissance verte et durable. Le secteur financier devra jouer un rôle important dans l'allocation des ressources aux investissements durables, en offrant des incitations qui permettent de mobiliser des financements verts et en sanctionnant les financements qui nuisent à l'environnement.

PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

La transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone, conforme aux objectifs de l'Accord de Paris, constitue également une préoccupation majeure pour les décideurs et régulateurs financiers.

Le domaine stratégique de la FVI est apparu au point de jonction entre la finance verte et l'inclusion financière.[4] La FVI vise à soutenir les mesures d' adaptation aux changements climatiques et d' atténuation de leurs impacts ainsi que les politiques de lutte contre la dégradation de l'environnement, par le biais de l'inclusion financière. Il s'agit d'un domaine d'action qui se développe rapidement et dont les membres du réseau de l'AFI sont les pionniers.

Les membres de l'AFI ont reconnu la contribution potentielle de l'inclusion financière dans la stimulation de l'action en faveur du climat en adoptant, en 2017, l'Accord de Charm El-Cheikh sur l'inclusion financière, les changements climatiques et la finance verte.[5]

Les liens entre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, les groupes vulnérables, les inégalités et les tensions sociales et la stabilité financière sont apparus plus clairement ces dernières années, et certains décideurs et régulateurs financiers ont commencé dans certains cas, à se pencher à la fois sur les risques environnementaux et sociaux, par le biais d'initiatives et de reformes stratégiques et réglementaires. À cet effet, la mise en œuvre d'une SNIF vise à garantir que tous les citoyens, ménages et entreprises – quel que soit leur niveau de revenu – puissent accéder aux services et produits financiers appropriés et les utiliser efficacement pour améliorer leur niveau de vie, ce qui permet à la fois de renforcer la résilience et d'atténuer, à petite échelle, les impacts des changements climatiques.[6]

2 Nations unies. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Économie verte. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.unenvironment.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy

3 Nations unies. ONU Info. « Des catastrophes naturelles trois fois plus fréquentes qu'il y a 50 ans : Nouveau rapport de la FAO ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://news.un.org/en/story/2021/03/1087702

4 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

5 AFI. 2019. Accord de Charm el-Cheikh sur l'inclusion financière, les changements climatiques et la finance verte. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/sharm-el-sheikh-accord-financial-inclusion-climate-change-green-finance/

6 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : de la théorie à la pratique. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/12/AFI_IGF_SOAS_French_AW.pdf

Plusieurs initiatives visent à établir un lien entre l'inclusion financière et les changements climatiques. Toutefois, un engagement de haut niveau est nécessaire pour réaliser des progrès significatifs dans l'intégration au sein de la réglementation financière, des mesures de protection contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Certains membres de l'AFI ont intégré dans leur SNIF des priorités liées aux changements climatiques, reconnaissant la menace que ceux-ci font peser sur l'inclusion financière et le développement.[7] La SNIF permet aux décideurs et régulateurs financiers de définir un ensemble d'objectifs d'inclusion financière, de hiérarchiser les cibles, de préciser les responsabilités dévolues aux parties prenantes et de coordonner l'action de ces dernières. La SNIF fournit des leviers efficaces pour accélérer une transition verte juste et inclusive dans le secteur financier.

De nombreux pays en développement subissent de manière disproportionnée les effets des changements climatiques en raison de leurs capacités de réaction limitées et, bien souvent, de leur forte exposition aux risques. La nécessité d'introduire des initiatives de FVI s'impose donc de plus en plus clairement. Au-delà des objectifs nationaux et des besoins en ressources, la finance verte doit s'inscrire dans un cadre plus large intégrant la dimension de genre et la promotion de l'inclusion financière.

Il est important d'assurer que toutes les initiatives de finance verte soient véritablement inclusives, et que les populations situées à la base de la pyramide économique et les groupes les plus vulnérables ne soient pas laissés pour compte.

L'objectif de la présente note d'orientation est d'aider les institutions membres de l'AFI à accélérer le développement des vecteurs d'une croissance verte et inclusive pour renforcer les capacités en faveur d'une croissance économique durable. Cette note d'orientation invite le réseau de l'AFI à élaborer une SNIF verte et à intégrer collectivement les rôles importants qui incombent aux pouvoirs publics, aux régulateurs, aux prestataires de services financiers (PSF) et au secteur privé afin de lancer ou de renforcer les initiatives de FVI.

Note d'orientation n° 47 de l'AFI : Intégration des politiques de Finance verte et inclusive dans les Stratégies nationales d'inclusion financière, pour renforcer ou introduire le processus d'élaboration d'une SNIF verte au sein des institutions membres de l'AFI.

A. FINANCE VERTE

Il existe actuellement de nombreuses définitions de la « finance verte » utilisées à travers le monde. Des efforts sont entrepris pour expliquer ce terme en lui associant un large éventail de financements en faveur de technologies, projets, secteurs ou entreprises axés sur l'environnement. Ce concept est par ailleurs en constante évolution et se développe pour intégrer de nouvelles dimensions des activités liées au climat et à l'environnement.

Suivant une définition plus étroite, la « finance verte » désigne les produits ou services financiers respectueux de l'environnement (prêts, cartes de crédit, investissements, assurances, obligations).[8] Pour la Fédération bancaire de l'Union européenne, « la finance verte englobe (sans s'y limiter) :

1) **des dimensions environnementales** (pollution, gaz à effet de serre [GES], biodiversité, qualité de l'eau ou de l'air) et
2) **des aspects liés aux changements climatiques** (efficacité énergétique, énergies renouvelables, prévention et atténuation des changements climatiques) ».[9]

Parmi les autres termes utilisés pour décrire la « finance verte » figurent « investissement respectueux de l'environnement » et « investissement visant à lutter contre le changement climatique ».[10] « L'investissement vert reconnaît la valeur de l'environnement et de son capital naturel et cherche à améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant les risques environnementaux et en améliorant l'intégrité écologique ».[11]

7 AFI. 2019. Coordination effective des parties prenantes pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2019/04/AFI_GN35_FISPLG_F_AW_digital.pdf

8 Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. 2012. Finance verte. « Plan de route de la croissance verte à faible émission de carbone en Asie et dans le Pacifique : Fiche d'information ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.unescap.org/sites/default/d8files/28.%20FS-Green-Finance.pdf

9 Fédération bancaire de l'Union européenne. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.ebf.eu/sustainable-finance/spotlight-taxonomy/

10 Noh, H.J. Septembre 2018. « Stratégie financière pour accélérer la croissance verte ». Documents de travail de la Banque asiatique de développement. Document de travail n° 866. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.adb.org/sites/default/files/publication/452656/adbi-wp866.pdf

11 Soundarrajan, P., N. Vivek. 2016. « Financement vert pour une croissance économique verte et durable en Inde ». Agricultural Economics. Prague Vol. 62, Iss. 1 Disponible (en anglais) à l'adresse : https://search.proquest.com/openview/eb3a336ba2167082063a829c5cd791a0/1?pq-origsite=gscholar

Nannette Lindenberg, de l'Institut allemand de développement, a décrit la finance verte comme « comprenant le financement d'investissements verts publics et privés (y compris les frais préparatoires et les coûts d'investissement), de biens et services environnementaux (gestion de l'eau ou protection de la biodiversité et des paysages) et d'actions de prévention, minimisation et indemnisation des dommages à l'environnement et au climat (efficacité énergétique ou construction de barrages) ».[12] Cela est conforme à la définition que Hee Jin Noh a reprise de Rakić et Mitić (2012),[13] qui décrit la finance verte comme une « catégorie de financement orientée vers l'avenir qui vise simultanément le développement du secteur financier, l'amélioration de l'environnement et la croissance économique. La « finance verte » a vocation à intégrer les nouvelles technologies, les produits financiers, les secteurs et services qui prennent en compte l'environnement, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de polluants pour soutenir une croissance verte à faibles émissions de carbone ».

En 2017, la Commission européenne[14] a fourni une définition plus large, soulignant que le terme « vert » peut être défini différemment en fonction des segments financiers concernés, principalement des financements ciblés et non ciblés, comme expliqué dans l'extrait du rapport présenté ci-dessous.

ENCADRÉ 1 : FINANCEMENT VERT CIBLÉ ET NON CIBLÉ

FINANCEMENT VERT CIBLÉ (UTILISATION DES CAPITAUX LEVÉS)

<<

« Le capital est alloué au développement et à la mise en œuvre de technologies, d'activités ou de projets verts (construction d'installations de production d'électricité solaire photovoltaïque) ou en faveur d'entreprises dont les revenus sont générés dans une large mesure par des technologies ou des activités vertes (sociétés vertes spécialisées). La finance verte ciblée provient le plus souvent de fonds levés au moyen d'obligations vertes et de prêts verts, ou du financement de projets verts. En créditant les capitaux levés sur un sous-compte spécifique, ou en les cantonnant ou assurant leur traçabilité autrement, l'émetteur ou l'emprunteur peut s'assurer que les capitaux sont utilisés aux fins indiquées. L'un des objectifs de la finance verte ciblée est d'allouer des capitaux à des projets verts, permettant ainsi aux investisseurs ou aux créanciers de contribuer aux objectifs sociétaux tout en réduisant les risques de voir certains actifs devenir inexploitables en raison d'une politique environnementale et climatique plus stricte et de l'évolution de la demande du marché. Lors de la définition du terme « vert » dans le contexte du financement ciblé, il convient de préciser quels sont les secteurs, technologies, activités ou projets qui sont considérés comme « verts ».

ENCADRÉ 1 : *suite*

FINANCEMENT VERT NON CIBLÉ

<<

« Le capital est alloué à des entreprises qui gèrent efficacement les risques environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance (ESG) et qui sont de ce fait perçues comme plus respectueuses de l'environnement que d'autres ». Cette définition élargie de la finance verte est courante dans les investissements en actions cotées et privées (investissement durable et responsable) et dans la finance d'entreprise, où le capital est le plus souvent utilisé par l'entreprise à des fins générales, c'est-à-dire sans restrictions. De telles stratégies de financement peuvent contribuer à réduire les risques environnementaux au sein des portefeuilles des investisseurs et, dans une moindre mesure, à orienter les entreprises vers un développement plus respectueux de l'environnement, en sensibilisant l'opinion à l'importance de la gestion des risques ESG. Dans la mesure où le financement n'est pas accordé pour un but précis, il est difficile d'évaluer la corrélation entre le financement et ses répercussions sur l'environnement.[15] Pour renforcer la légitimation écologique des financements verts non ciblés, il est utile de définir des exigences minimales qui mettent l'accent sur le « comment » (procédures à suivre, par exemple engagement obligatoire des investisseurs auprès des entreprises bénéficiaires).

Source: Commission européenne. Définir le terme « vert » dans le contexte de la finance verte (Extrait).[16]

12 Lindenberg, N. Avril 2014. Définition de la finance verte. Institut allemand de développement. Allemagne. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.die-gdi.de/uploads/media/Lindenberg_Definition_green_finance.pdf

13 Rakić, Slobodan et Mitić, Petar. 2012. Services bancaires verts : Produits financiers verts, avec un accent particulier sur les produits bancaires de détail. Sremska Kamenica. Université Educons. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/262635208_Green_Banking_-Green_Financial_Products_with_Special_Emphasis_on_Retail_Banking_Products

14 Commission européenne. 2017. Définir le terme « vert » dans le contexte de la finance verte. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://ec.europa.eu/environment/enveco/sustainable_finance/pdf/studies/Defining%20Green%20in%20green%20finance%20-%20final%20report%20published%20on%20eu%20website.pdf

15 2° Investing Initiative, Initiative Finance du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI), WRI. 2016. « Stratégies et indicateurs climatiques : exploration des options offertes aux investisseurs institutionnels ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.unepfi.org/publications/climate-change-publications/portfolio-carbon-initiative-publications/climate-strategies-and-metrics-2/

16 Commission européenne. 2017. Définir le terme « vert » dans le contexte de la finance verte (Extrait). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://ec.europa.eu/environment/enveco/sustainable_finance/pdf/studies/Defining%20Green%20in%20green%20finance%20-%20final%20report%20published%20on%20eu%20website.pdf

Les efforts visant à harmoniser les définitions de la finance verte ont conduit à élaborer des taxonomies vertes et des taxonomies des obligations vertes à l'échelle régionale et nationale. À titre d'exemple, la taxonomie des obligations vertes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est[17] fournit des normes et des lignes directrices applicables aux émissions d'obligations vertes dans cette région. La taxonomie de l'UE,[18] l'une des premières taxonomies consacrées à la finance verte, fournit des lignes directrices détaillées relatives aux activités pouvant être considérées comme vertes et durables. Certaines taxonomies vertes nationales, à l'instar de la Taxonomie verte de la Mongolie,[19] fournissent des orientations de haut niveau concernant la finance verte à l'échelle nationale. Certains pays, comme le Bangladesh[20] et l'Indonésie,[21] ont adopté l'approche des lignes directrices et ont publié la liste des activités qui peuvent être considérées comme écologiques dans le cadre de leurs stratégies en matière de services bancaires écologiques. Le Bangladesh a élargi ses directrices pour élaborer une taxonomie de la finance

ENCADRÉ 2 : LA TAXONOMIE VERTE DE LA MONGOLIE

L'objectif général de la taxonomie verte est de définir un cadre de classification reconnu au niveau national qui recense les activités qui contribuent à l'atténuation des impacts du changement climatique et à l'adaptation à ce changement, à la prévention de la pollution, à la conservation des ressources et à l'amélioration des moyens d'existence dans le contexte du financement écologique. Les objectifs spécifiques de la taxonomie verte sont les suivants :

- fournir aux institutions financières, aux entreprises, aux décideurs politiques et aux autres acteurs du marché une définition et une approche communes pour leur permettre d'identifier, de développer et de financer des projets verts ;
- soutenir la confiance des investisseurs dans le financement de projets verts et atténuer le risque d'« écoblanchiment » ;
- mobiliser des flux de financement écologique provenant de diverses sources, y compris le secteur privé, les institutions financières internationales et les investisseurs étrangers ;
- suivre les investissements du secteur privé dans les projets verts et mesurer leur impact sur les initiatives et objectifs de la Mongolie en matière de développement vert et de lutte contre les changements climatiques ; et
- contribuer à l'élaboration de politiques et réglementations nationales en matière de financement vert qui stimuleront le développement des opportunités vertes sur le marché.

LE CADRE DE LA TAXONOMIE VERTE A ÉTÉ ÉTABLI EN RESPECTANT LES SIX PRINCIPES SUIVANTS :

1 : Contribuer aux stratégies et objectifs nationaux

2 : Relever les défis environnementaux

3 : Couvrir des secteurs économiques clés à fortes émissions

ENCADRÉ 2 : *suite*

4 : S'aligner sur les normes internationales et les bonnes pratiques

5 : Se conformer aux normes ESG

6 : Poursuivre l'examen et l'élaboration

CATÉGORIES DE TAXONOMIE VERTE :

- Énergies renouvelables : énergie éolienne, solaire, géothermique, hydraulique, chaînes d'approvisionnement et infrastructures de support pour les énergies renouvelables et les activités connexes
- Efficacité énergétique : amélioration de l'efficacité énergétique des installations existantes du secteur industriel, des services aux collectivités, des services publics et bâtiments à haut rendement énergétique
- Bâtiment vert : bâtiments, produits, matériaux et infrastructures écologiques
- Énergies peu polluantes : bioénergies, sources alternatives au charbon, valorisation énergétique des déchets et substitution inter énergétique
- Prévention et contrôle de la pollution : qualité de l'air et des sols
- Gestion durable de l'eau et des déchets : gestion durable et utilisation rationnelle de l'eau, gestion des déchets et des eaux usées, et conservation et récupération des ressources
- Agriculture durable, utilisation des terres, sylviculture, conservation de la biodiversité et écotourisme : agriculture durable, gestion des forêts et conservation de la biodiversité et des écosystèmes et tourisme durable
- Transports propres : véhicules à faibles émissions de carbone, fret et transports de biens, infrastructures de transports propres, transports et technologies numériques

Sources: AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition).[22] Mongolie. 2019. Taxonomie verte de la Mongolie.[23]

17 Forum des marchés de capitaux de l'ASEAN. 2018. Norme relatives aux obligations vertes de l'ASEAN (révisée). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.theacmf.org/images/downloads/pdf/AGBS2018.pdf

18 Commission européenne. Taxonomie de l'UE relative aux activités durables. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en

19 Mongolie. 2019. Taxonomie verte de la Mongolie. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/0c296cd3-be1e-4e2f-a6cb-f507ad7bdfe9Mongolia+Green+Taxanomy+ENG+PDF+for+publishing.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nikyhlh

20 Banque centrale du Bangladesh. 2020. Politique de financement durable pour les banques et les institutions financières. Décembre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/mediaroom/circulars/gbcrd/dec312020sfd05.pdf

21 Yakovlev I.A., Nikulina S.I. Stratégie de financement durable de l'Indonésie. Financial Journal, 2019, no. 6, pp. 83-95 (In Russ.). DOI: 10.31107/2075-1990-2019-6-83-95. Disponible (en anglais) à l'adresse : http://oaji.net/articles/2020/8467-1595188833.pdf

22 Mongolia. 2019. Mongolian Green Taxonomy. Available at: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/0c296cd3-be1e-4e2f-a6cb-f507ad7bdfe9/Mongolia+Green+Taxanomy+ENG+PDF+for+publishing.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nikyhlh

23 China Securities Regulatory Commission. 2021. Notice on Issuing the Green Bond Endorsed Projects Catalogue (Unofficial translation courtesy of the Climate Bonds Initiative) Available at: https://www.climatebonds.net/files/files/the-Green-Bond-Endorsed-Project-Catalogue-2021-Edition-110521.pdf

verte et une taxonomie de la finance durable. En Chine, la Banque centrale (PBOC), la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC) et la Commission chinoise de réglementation des marchés financiers (CSRC) ont publié un projet pour consultation publique intitulé « Catalogue des projets validés pour un financement par des obligations vertes » (édition 2020)[24] qui harmonise les catalogues verts déjà publiés. D'autres pays ont également entrepris d'élaborer une taxonomie verte, qui constitue l'une des premières étapes de l'intégration de la finance verte dans le système financier.

Dans le passé, les décideurs et régulateurs du secteur financier ont pour l'essentiel géré la finance verte et la finance inclusive comme deux questions indépendantes. Néanmoins, les régulateurs financiers prennent de plus en plus conscience de la relation entre les effets des changements climatiques et la stabilité du secteur financier. En outre, les principaux groupes cibles de la finance inclusive (femmes et jeunes) ont tendance à être exposés de manière disproportionnée aux risques et aux impacts des changements environnementaux aux niveaux national et mondial, alors même qu'ils jouent un rôle important dans l'atténuation des impacts des changements environnementaux.[25] Les mesures que les décideurs et régulateurs financiers peuvent préconiser consistent notamment à : assurer une surveillance renforcée des risques liés au climat, au moyen de cartographies et de tests de résistance adéquats ; définir de nouvelles méthodologies pour améliorer l'évaluation des risques liés au climat ; intégrer des critères ESG dans leurs fonds de pension ; participer à l'élaboration et à l'évaluation d'une taxonomie appropriée qui définit plus précisément l'empreinte carbone des actifs (par ex., actifs « verts » par opposition aux actifs « bruns », également appelés actifs d'« écoblanchiment ») ; travailler en étroite collaboration avec le secteur financier sur la publication d'informations concernant l'exposition aux activités à forte intensité de carbone, afin d'évaluer les risques potentiels pour la stabilité financière ; et mobiliser des ressources afin d'examiner comment la réglementation prudentielle peut atténuer les risques de stabilité financière liés aux impacts des changements climatiques.

En outre, les régulateurs du réseau de l'AFI ont commencé à réagir – souvent face à des situations d'urgence – en déployant des stratégies, des initiatives ou des réglementations qui visent à atténuer les effets des changements climatiques et à renforcer la résilience face à leurs répercussions dans leurs pays respectifs. Par ailleurs, la nature inter-sectionnelle de ces politiques et réglementations est de plus en plus reconnue, tout comme la nécessité d'assurer, dès le départ, la prise en compte de la dimension de genre.[26]

Plusieurs membres du réseau de l'AFI ont indiqué que les changements climatiques représentent pour leur pays un problème qui fait supporter un coût élevé aux populations vulnérables et à faible revenu. Certains ont exprimé leur préoccupation par rapport au fait que, dans des cas extrêmes, les changements climatiques pourraient remettre en cause la stabilité financière, entraînant la nécessité pour les régulateurs d'intervenir pour empêcher la propagation des perturbations, le cas échéant.

Une tendance se dessine donc dans le réseau de l'AFI qui lie l'inclusion financière et les changements climatiques à un niveau stratégique national, dans le cadre d'une SNIF ou d'autres stratégies du secteur financier, pour élaborer une politique globale pour le secteur financier national.

B. FINANCE VERTE ET INCLUSIVE

La présente note d'orientation reprend, dans la plupart de ses composantes, le cadre stratégique de l'AFI pour la finance verte et inclusive fondé sur les « 4P » (promotion, provision, protection et prévention).

Bien que les régulateurs financiers aient adopté différentes approches pour promouvoir la FVI, ils ont constaté qu'il n'est souvent pas nécessaire de réinventer la roue. Dans de nombreux cas, des dispositifs ou approches déjà en place en faveur des populations à faible revenu et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) peuvent être perfectionnés et réutilisés en y intégrant la dimension de genre et le respect de l'environnement. Cela permet aux décideurs politiques d'intervenir rapidement tout en jetant les bases de politiques innovantes.

Ces politiques sont présentées ici dans le Cadre stratégique pour la FVI : Promotion, Provision, Protection et Prévention, également appelé Cadre des 4P de l'AFI. Toutes les politiques rattachées au Cadre des 4P mobilisent, selon le cas, les services financiers du secteur privé ou les infrastructures financières afin d'assurer le financement de l'action climatique, et certaines sont interdépendantes.[27]

Bien que ces quatre catégories se chevauchent parfois, le cadre stratégique des 4P offre aux régulateurs financiers un outil de réflexion sur l'ensemble des mesures qu'ils peuvent préconiser en faveur de la FVI.

24 Commission chinoise de réglementation des marchés financiers (CSRC). 2021. Avis relatif à la publication du Catalogue des projets validés pour un financement par des obligations vertes (traduction non officielle fournie par Climate Bonds Initiative) Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.climatebonds.net/files/files/the-Green-Bond-Endorsed-Project-Catalogue-2021-Edition-110521.pdf

25 Banque de France. 2020. Bolton, P., Morgan Despres, Luiz Awazu Pereira Da Silva, Frédéric Samama & Romain Svartzman. The green swan: Central banking and financial stability in the age of climate change. Available at: https://www.bis.org/publ/othp31.pdf

26 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

27 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

FIGURE 1. LE CADRE STRATÉGIQUE DES « 4P » POUR LA FVI

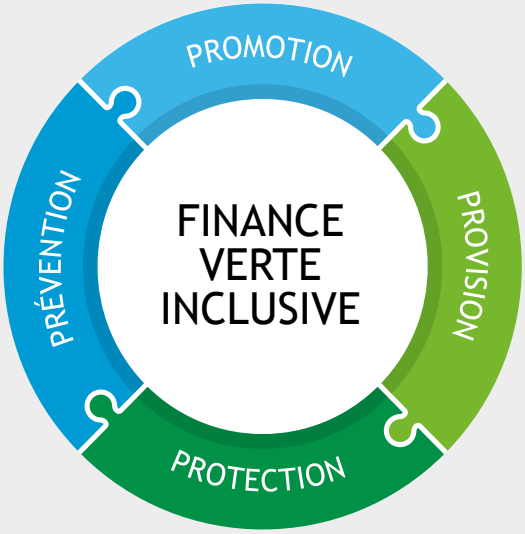

PROMOTION

Les politiques et initiatives de promotion préparent le secteur privé à offrir aux bénéficiaires éligibles des services financiers pour des projets verts ou des activités connexes d'action climatique (par la sensibilisation, le partage d'informations, le renforcement des capacités, la collecte de données désagrégées et certaines actions de politique monétaire). La promotion correspond à la phase de préparation et d'élaboration du cadre d'action pour la FVI, mais elle recouvre aussi des actions déterminantes et inscrites dans la durée pour accompagner la mise en œuvre des trois autres piliers.[28]

PROVISION

Les politiques d' approvisionnement contribuent à assurer que les ressources financières soient fournies pour des projets verts au moyen de mesures monétaires et réglementaires appropriées et avec l'appui des systèmes de paiement pertinents.[29]

PROTECTION

Les politiques de protection réduisent le risque financier en « socialisant » les pertes au moyen de l'assurance, de garanties de crédit, de paiements sociaux ou de tout autre mécanisme de partage des risques connexe. Les politiques dans cette catégorie fournissent un filet de sécurité fort nécessaire et contribuent à renforcer la résilience en accélérant et facilitant la récupération après la survenance des phénomènes climatiques extrêmes.[30]

PRÉVENTION

Les politiques de prévention visent à éviter des résultats indésirables en réduisant les risques financiers, sociaux et environnementaux. Dans le cadre de cet effort, les régulateurs adoptent les directives de gestion des risques environnementaux et sociaux, afin d'évaluer et d'aborder de manière proactive les externalités sociales et environnementales, et les risques liés aux activités de leurs institutions.

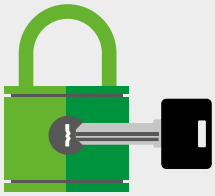

28 AFI. 2021. Promotion des initiatives et des politiques de Finance verte et inclusive. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/promoting-inclusive-green-finance-initiative-and-policies/

29 AFI. 2021. L'écologisation du secteur financier grâce aux politiques d'approvisionnement : le rôle de la Banque centrale. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/greening-the-financial-sector-through-provision-policies/

30 AFI. 2020. Assurance contre les risques climatiques dans le secteur agricole en Arménie. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/climate-risk-insurance-for-the-agriculture-sector-in-armenia/

C. OBJECTIF DE LA NOTE D'ORIENTATION ET PUBLIC CIBLÉ

La présente note d'orientation est conçue pour fournir des orientations et directives que les institutions membres de l'AFI peuvent suivre pour inclure la FVI dans leur SNIF verte.

Dans les faits, l'approche adoptée dépend des circonstances auxquelles les institutions membres sont confrontées en ce qui concerne les risques climatiques et environnementaux susceptibles d'entraîner des vulnérabilités financières ; les impacts des changements climatiques ; le niveau d'adoption des politiques climatiques et les avancées de la finance verte. Les initiatives de promotion de la FVI, destinées à renforcer la résilience et à permettre l'atténuation des impacts des changements climatiques, seront nécessaires pour permettre à tous les décideurs et régulateurs de garantir un système financier équitable, résilient et durable. Lors de l'élaboration des politiques de FVI, il est également essentiel de veiller à la prise en compte de la dimension de genre afin d'apporter une réponse aux vulnérabilités spécifiques des femmes face aux impacts des changements climatiques. Les stratégies d'inclusion financière jouent un rôle déterminant dans la promotion de l'accès inclusif aux services financiers, de leur utilisation inclusive et de l'impact de la promotion de ces services. L'intégration d'éléments écologiques dans la politique d'inclusion financière peut contribuer à la promotion efficace des principes environnementaux, des valeurs, de l'innovation et de l'inclusivité, et à la mise en place d'un écosystème plus durable et en faveur de l' inclusion financière au sein du réseau de l'AFI.

La présente note d'orientation s'adresse principalement aux décideurs, régulateurs financiers et autres parties prenantes clés impliqués dans la formulation et la mise en œuvre d'un SNIF verte. Les principaux utilisateurs sont les pays qui élaborent une SNIF, ainsi que ceux qui disposent déjà d'une SNIF et qui sont actuellement concernés par l'élaboration des initiatives en faveur de la FVI. Les pays qui ont déjà élaboré des stratégies d'inclusion financière peuvent se référer aux recommandations clés sur la manière d'intégrer des composantes de la FVI, par exemple par le biais d'un examen à mi-parcours de leur SNIF. Les pays qui ont l'intention de développer leur SNIF ou sont actuellement en train de le faire peuvent trouver des directives sur la manière d'intégrer des composantes de la FVI dans leur SNIF dès la phase de formulation. Les pays qui n'ont pas la possibilité d'intégrer la FVI dans leur SNIF existante ou qui ne prévoient pas d'élaborer une SNIF peuvent adapter la réglementation pertinente existante ou future en y incluant les étapes clés recommandées pour la formulation des politiques de FVI, les développements du cadre d'action et l'évaluation des impacts.

D. COMMENT UTILISER LA NOTE D'ORIENTATION

La présente note d'orientation s'appuie sur plusieurs publications de l'AFI et doit être consultée conjointement avec les publications de l'AFI suivantes :

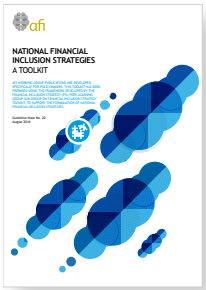

Note d'orientation : Stratégies nationales d'inclusion financière : un « Toolkit » (2016)[31]

> Voir ici

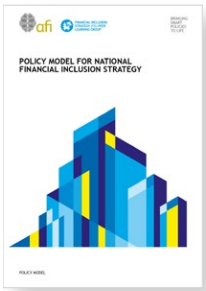

Modèle de stratégie nationale d'inclusion financière (2020)[32]

> Voir ici

Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition)[33]

> Voir ici

Politiques de finance verte et inclusive en faveur des MPME (2020)[34]

> Voir ici

31 AFI. 2016. Stratégies nationales d'inclusion financière : une « Toolkit ». Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2016/06/SNIF_WG_FR_digital_AW.pdf

32 AFI. 2020. Modèle de stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/09/AFI_NFIS_PM_FRENCH_AW2_digital.pdf

33 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

34 AFI. 2020. Politiques de finance verte et inclusive en faveur des MPME. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/inclusive-green-finance-policies-for-msmes/

FIGURE 2: LE CYCLE DE VIE DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

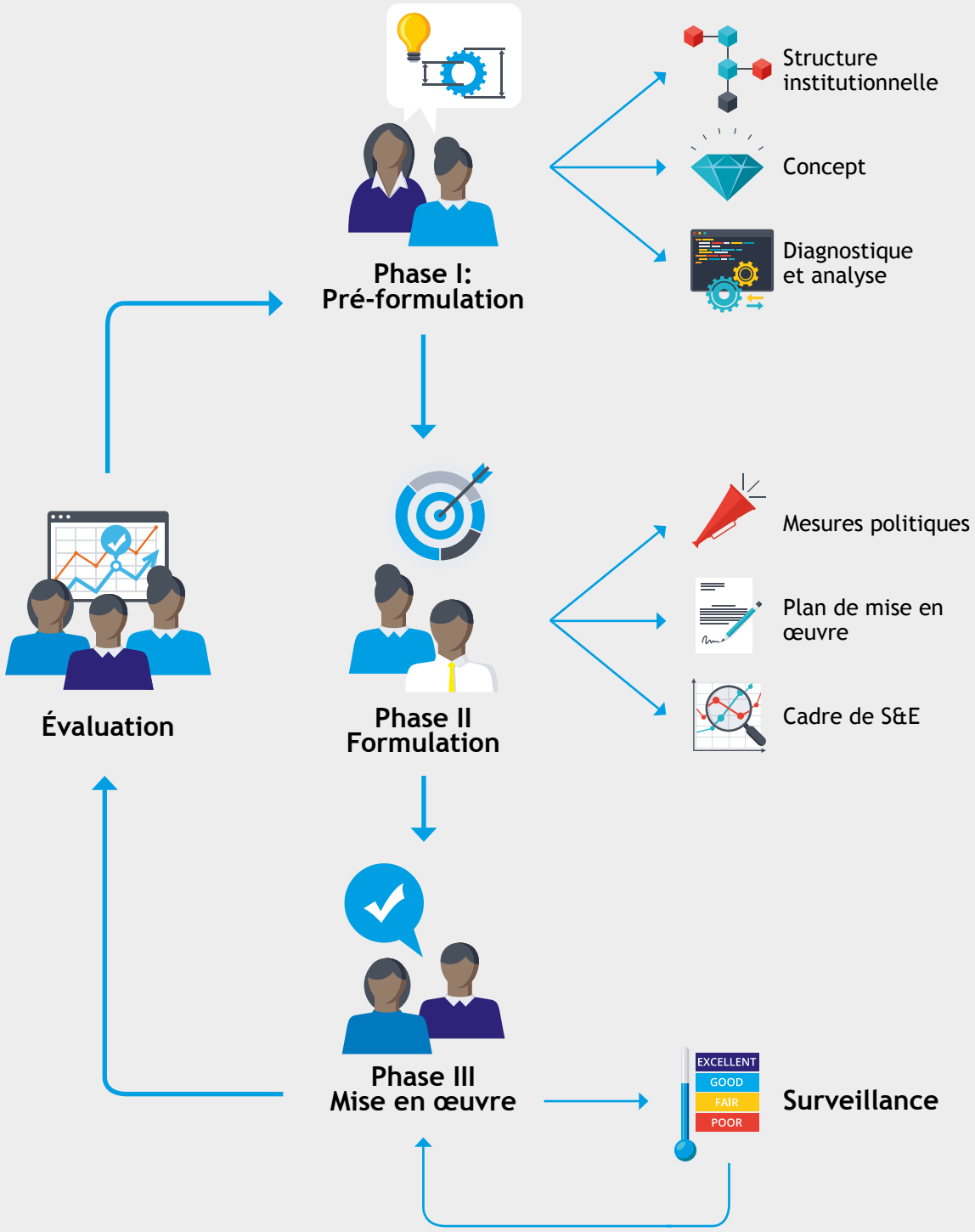

Elle est structurée de manière à correspondre au cycle de vie des SNIF tel que décrit dans le Modèle de stratégie nationale d'inclusion financière de l'AFI. Le cycle de vie d'une SNIF comprend trois phases :

a) **Phase I: Pré-formulation**
b) **Phase II: Formulation**
c) **Phase III: Mise en œuvre/S&E**

La note d'orientation suggère d'intégrer des composantes de la FVI en suivant le cycle de vie des SNIF.

PHASE DE PRÉ-FORMULATION

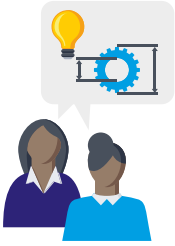

Cette phase définit les caractéristiques fondamentales de la SNIF et en analyse les obstacles et les opportunités au moyen d'une étude de diagnostic complète. L'étude menée durant cette phase doit rendre compte du degré d'exclusion financière de la population, avec des données ventilées par sexe pour les groupes cibles, et refléter le niveau de pénétration géographique, des points d'accès, etc. Du côté de l'offre, l'étude pourrait mettre l'accent sur la disponibilité et les exigences liées aux politiques réglementaires ou stratégies appropriées qui intègrent la dimension de genre, aux infrastructures et à d'autres éléments catalyseurs.

Lors de l'étude de diagnostic, les initiatives en faveur de la FVI et d'autres politiques connexes en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique pourraient être harmonisées et cartographiées tout en essayant d'identifier les obstacles et lacunes en matière d'exclusion financière et les vulnérabilités face aux changements climatiques.

Le résultat essentiel de cette phase de pré-formulation est résumé dans un document de synthèse comprenant les structures institutionnelles appropriées, l'identification des principaux acteurs institutionnels concernés par les initiatives liées au changement climatique et au financement vert, l'identification des programmes et engagements existants en matière de financement vert ; des exposés sur les évaluations des risques climatiques ; ainsi que les ressources prévues et des délais de mise en œuvre précis.

PHASE DE FORMULATION

Cette phase reprend en détail le document de conception élaboré lors de la phase précédente et le traduit en solutions stratégiques concrètes. Il est important de veiller à ce que ces solutions intègrent la dimension de genre, le cas échéant. L'objectif de cette phase est de définir une vision, des objectifs et des activités essentielles. À ce titre, en s'inscrivant dans la vision globale de la SNIF, orientée vers le développement durable, la FVI pourrait être présentée comme un pilier central de la SNIF ou intégrée dans chaque volet de cette dernière. Au cours de cette phase, les éléments suivants sont élaborés : le plan de mise en œuvre (y compris la théorie du changement), une chaîne de résultats, ainsi qu'un cadre de résultats incluant des éléments d'action mesurables.

PHASE DE MISE EN ŒUVRE/S&E

Le document de stratégie ou d'orientation fait suite à une phase de lancement auprès des parties prenantes clés identifiées pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans le document d'orientation et appliquer un plan d'action. Lors de cette phase, il est essentiel de prévoir la collaboration des partenaires financiers et de définir leurs rôles stratégiques. Cela suppose l'élaboration des stratégies de communication efficaces qui intègrent la dimension de genre, la définition des structures de gouvernance ainsi que l'identification des rôles et responsabilités institutionnels.

DÉFIS LIÉS À L'ÉLABORATION D'UNE SNIF VERTE

L'intégration de la FVI dans une SNIF comporte des difficultés particulières.

Ces défis consistent notamment à établir un consensus entre les principales parties prenantes sur des définitions acceptées au niveau national concernant la finance durable, la finance verte et la FVI, à mettre en place des mécanismes de coordination efficaces (en assurant l'alignement et la cohérence stratégique de la FVI et des politiques générales de lutte contre le changement climatique), à définir les produits et services de la FVI (en adoptant des critères qui seront utilisés pour décrire et intégrer des produits de FVI provenant de différents sous-secteurs financiers, y compris les exigences en matière de publication des informations liées au climat et à la FVI) et à établir un cadre de suivi et d'évaluation (par le biais de la collecte des informations et des données et la mise en place des indicateurs).

1. ÉTABLIR UN CONSENSUS

Établir un consensus entre les principales parties prenantes sur des définitions acceptées au niveau national concernant la finance durable, la finance verte et la FVI

La FVI et la lutte contre le changement climatique rassemblent différents acteurs issus du secteur financier, du secteur privé ainsi que des ministères et organismes publics en charge de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Un consensus autour de définitions acceptables de la FVI contribuera à améliorer la compréhension générale de ce qui est considéré comme « vert », et à prendre en compte les initiatives d'adaptation ou de renforcement de la résilience, d'atténuation des impacts ou de développement à faibles émissions de carbone, et de gestion des ressources naturelles.

Des définitions généralement admises de la finance durable et de la finance verte, conformes à celles utilisées par les principaux ministères en charge de l'environnement, des finances publiques et des produits existants des PSF, peuvent être incluses dans la SNIF. Il est important d'intégrer des facteurs ESG importants dans les définitions écologiques. L'harmonisation des définitions écologiques avec la taxonomie nationale ou régionale existante en matière de finance verte ou durable est fortement recommandée.

2. MÉCANISME DE COORDINATION

Assurer l'alignement et la cohérence des stratégies entre la FVI et les politiques générales en matière de changement climatique

Il a été établi la nécessité pour les pays d'examiner les avantages d'un cadre de gestion des risques financiers liés au climat pour progresser sur la trajectoire des Objectifs de développement durable (ODD) et promouvoir la finance durable. Ceci est également lié au fait que la gestion des risques climatiques joue un rôle dans l'atteinte ou le maintien des objectifs de stabilité financière. Par conséquent, l'élaboration des politiques de FVI ne devrait pas être considérée comme un volet de travail complémentaire ; ces initiatives sont nécessaires de toute urgence et doivent être mises en œuvre collectivement.

Pour assurer la cohérence des initiatives liées au changement climatique dans le respect des échéances prévues, la SNIF devrait s'appuyer sur le cadre stratégique et réglementaire existant, en veillant à harmoniser les définitions et à assurer l'alignement de la FVI sur les priorités nationales, les secteurs prioritaires et les échéances. Les parties prenantes chargées de la mise en œuvre de la SNIF devraient rechercher une telle harmonisation.

Pour garantir l'alignement sur les objectifs et les stratégies nationaux liés au climat, il est essentiel de consulter : les documents sur les ODD et l'Accord de Paris, pour vérifier les engagements existants, qui ont pu être traduits en politique de lutte contre le changement climatique au niveau national. Il s'agit notamment des contributions déterminées au niveau national (CDN) ; des plans nationaux d'adaptation (PNA) ; des stratégies climatiques nationales ; des stratégies des ODD et des initiatives clés similaires en matière de développement et d'environnement.

En outre, une SNIF verte devrait inclure une section dédiée soulignant comment les politiques de FVI seront liées à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique et l'atteinte des ODD.

L'objectif de la FVI consiste à améliorer la mise en pratique de la finance durable et de la finance verte, en mettant un accent particulier sur l'inclusion financière dans le cadre de la SNIF. Toutefois, les pays doivent déterminer :

- s'ils disposent des politiques écrites sur le financement durable et la finance verte qui peuvent soutenir la mise en œuvre des politiques relatives à la FVI
- s'ils disposent des politiques écrites sur le financement durable et la finance verte qui peuvent soutenir la mise en œuvre des politiques relatives à la FVI

Dans la mesure où l'alignement des politiques exige la participation de différents secteurs, un mécanisme de coordination adapté doit être effectivement mis en place.

3. DÉFINIR LES PRODUITS DE LA FVI

Adopter des critères qui seront utilisés pour décrire et intégrer des produits de FVI provenant de différents sous-secteurs financiers

La FVI concerne différents sous-secteurs financiers. Le fait d'élaborer une définition de la FVI aide les pays à recenser les différents domaines prioritaires en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique. En retour, cette définition peut permettre de déterminer les produits et services financiers spécifiques liés à la FVI. Ces définitions devraient reposer sur une cartographie des vulnérabilités propres à chaque pays. Dans l'idéal, elles pourraient également s'appuyer sur une enquête du volet de la demande décrivant les vulnérabilités climatiques et les mécanismes d'adaptation.

L'élaboration par un pays d'une taxonomie de la finance verte fournit une définition complète de la finance verte dans le contexte national, qui couvre potentiellement l'atténuation des impacts et l'adaptation aux changements climatiques, mais aussi l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Toutefois, si un pays ne prévoit pas d'élaborer une taxonomie verte exhaustive, les décideurs peuvent tout de même examiner dans quelle mesure des produits spécifiques de FVI peuvent être rattachés à la définition de la FVI qu'ils ont adoptée. Différents critères peuvent être utilisés pour décrire les produits de FVI provenant de sous-secteurs financiers tels que les banques (prêts pour le soutien de la résilience à petite échelle ; les certificats de dépôts écologiques) ; la microfinance (financement de projets verts ou programmes de financement de prêts écologiques); les sociétés de construction (habitations résilientes ou prêts hypothécaires écologiques); les mécanismes de garanties de crédit et de refinancement ; et les secteurs des FinTech et des assurances (micro-assurances contre les risques climatiques). Il existe un large éventail d'informations à fournir concernant les risques financiers liés au climat qui peuvent être utilisées par les entreprises et les particuliers pour fournir des renseignements aux prêteurs, assureurs, investisseurs et autres parties prenantes. Il devrait exister un consensus et une transparence sur les risques physiques, de responsabilité et de transition liés au changement climatique, y compris sur ce qui est appelé informations financières cohérentes et comparables dans ce domaine.

L'intégration de la FVI dans une SNIF suppose l'élargissement du rôle et de la définition du système financier pour y introduire des caractéristiques propres à la finance durable.

Le Partenariat d'apprentissage des Nations Unies en matière de changements climatiques (Finance durable) fournit la description suivante :

<<

L'essence même de la finance durable est que le système financier remplisse ses fonctions en contribuant à des économies durables plutôt qu'en alimentant les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes. »[35]

Pour y parvenir, les décisions relatives aux investissements, aux prêts et aux infrastructures financières (systèmes de paiement) doivent être prises non seulement en fonction de critères financiers, mais aussi du point de vue de la durabilité.

35 Nations unies. Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques (UN CC: Learn) Introduction à la finance durable. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://unccelearn.org/course/view.php?id=59&page=overview

4. SUIVI ET ÉVALUATION

Collecter des informations et des données et mettre en place des indicateurs

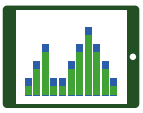

Un défi est posé dans le manque d'informations et de données substantielles, au niveau national, sur les impacts climatiques, les vulnérabilités et les produits de finance verte, tant du côté de l'offre que de la demande. L'intégration de composantes spécifiques de la FVI dans les enquêtes sur la demande liées à l'inclusion financière pourrait améliorer la compréhension du contexte local et des bénéficiaires potentiels, y compris des populations cibles (femmes et jeunes), et, de ce fait, compléterait la compréhension des politiques au niveau mondial.[36] Par ailleurs, les données sur l'environnement et les vulnérabilités aux changements climatiques peuvent également être analysées lorsqu'elles sont disponibles.

Des informations immédiatement utilisables peuvent être obtenues auprès de sources fiables, telles que la plateforme de connaissances sur les ODD des Nations unies,[37] le Partenariat d'apprentissage des Nations Unies en matière de changements climatiques,[38] le Climate Policy Initiative,[39] l'Association internationale des marchés financiers (Global Financial Markets Association, GFMA),[40] le Fonds international de développement agricole[41] et l'AFI, entre autres. Ces informations peuvent être complétées au moyen d'une enquête nationale sur les produits proposés par les PSF et d'échanges avec les organismes publics en charge des politiques de lutte contre le changement climatique.

Les informations recueillies auprès de ces sources permettent de mieux cerner les vulnérabilités et priorités nationales en matière d'atténuation des impacts et d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'approche permettant de mettre en place la FVI dans le cadre de la SNIF.

La FVI est pour l'essentiel axée sur les produits et est tributaire de deux dimensions de l'inclusion financière (l'accès et l'utilisation). Elle peut également prendre la forme de lignes directrices sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, pour garantir l'application de pratiques et de décisions durables par les PSF. Le cadre de résultats de la SNIF peut inclure des indicateurs qui permettent le suivi et l'évaluation de l'avancement des mesures mises en œuvre. Dans la mesure du possible, les données figurant dans ces différents rapports et indicateurs doivent être ventilées par sexe et par âge.

Un objectif écologique peut également être intégré dans des produits et services existants, ou dans des mécanismes de politique monétaire ou réglementaire sous la forme d'une nouvelle exigence.

Des indicateurs concernant les sous-secteurs financiers, les groupes cibles (ménages, agriculteurs, MPME, régions rurales), le genre (homme, femme) ou les secteurs économiques prioritaires (énergie, transports, agriculture) peuvent également être définis pour déterminer l'utilisation annuelle des produits de la FVI.

La suite de cette note présente plus en détail les défis qui entourent la collecte d'informations et de données relatives à la FVI, l'alignement de la FVI sur les politiques plus générales de lutte contre le changement climatique, l'établissement d'un consensus sur les définitions et concepts, le rattachement de la durabilité et de la FVI au rôle du système financier, l'échelonnement approprié de la formulation des politiques pour la finance durable, la finance verte et la FVI, le type de critères retenus pour décrire et inclure des produits de la FVI provenant de différents sous-secteurs financiers, et la définition d'indicateurs de l'accès et de l'utilisation de la FVI dans le cadre de résultats de la SNIF.

36 AFI. 2021. Note d'orientation n° 42. Approche orientée sur la demande dans la collecte de données relatives à la finance verte et inclusive. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/demand-side-approach-to-inclusive-green-finance-data-collection/

37 Nations unies. Plateforme de connaissances sur les ODD. Disponible à l'adresse : https://sdgs.un.org/fr

38 Nations unies. Partenariat d'apprentissage des Nations Unies en matière de changements climatiques Disponible à l'adresse : https://unccelearn.org/theme/uncc/page_about.php

39 Climate Policy Initiative. 2019. Paysage mondial du financement climatique 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2019/

40 GFMA. Juin 2019. Rapport d'enquête sur la finance durable. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.gfma.org/wp-content/uploads/2019/06/gfma-june-2019-sustainable-finance-survey-report.pdf

41 FIDA. Novembre 2020. Examen du déficit de financement climatique pour l'agriculture à petite échelle (Climate Policy Initiative). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.ifad.org/documents/38714170/42157470/climate-finance-gap_smallscale_agr.pdf/34b2e25b-7572-b31d-6d0c-d5ea5ea8f96f

CANEVAS DU MODÈLE "FRAME" POUR LES POLITIQUES DE LA FVI[42]

Le développement d'une SNIF comporte plusieurs étapes : pré-formulation, formulation et mise en œuvre/S&E. A cet égard, pour rédiger une note conceptuelle, les décideurs peuvent envisager d'appliquer le canevas du modèle FRAME (Formulation, Ressources, Action, Mesure, Évaluation) pour les politiques de la FVI.

1. FORMULATION

Répertorier, identifier ou planifier **vos activités/plans de diagnostic et de formulation :**

- Collecte de données ventilées pour la FVI (y compris les vulnérabilités climatiques et financières)
- Examen et harmonisation avec les politiques existantes en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, y compris les stratégies et programmes financiers connexes en matière de climat :
- Politiques ou stratégies d'inclusion financière adéquates
- Obstacles défis et opportunités en matière de FVI
- Groupes et secteurs cibles
- Liste d'activités de la taxonomie verte / définition écologique
- Vision et énoncé de mission préliminaires de la FVI
- Principaux objectifs et piliers de la FVI alignés sur le cadre stratégique des 4P de la FVI
- Identification des principales parties prenantes
- Coordination institutionnelle, sensibilisation et plan structurel

2. RESSOURCES

Quelles sont les ressources requises ? Comment prévoyez-vous de **mobiliser vos ressources et à quelles fins** (ressources humaines, renforcement des capacités, refinancement, budget vert national, etc.) ?

3. ACTION

Quels sont les actions liées à la FVI (cf. vision/mission/objectifs/piliers/taxonomie verte définis lors de la formulation) prévus à **court, moyen et long terme ?** Si possible, définir des échéances.

4. MESURE

Lors de l'harmonisation de vos objectifs en matière de FVI, définir des **objectifs précis et mesurables**. Quelle méthode de mesure et quels indicateurs désagrégés pourraient être appliqués par votre organisation ? Si possible, distinguer les indicateurs de mesure en fonction de l'offre ou la demande.

Prendre en compte les paramètres de mesure suivants : Accès, Utilisation, Qualité , Impact

5. ÉVALUATION

Aligner les objectifs et les livrables de l'action **sur l'atteinte des résultats, les moyens de vérification et identifier l'organisme/organisation responsable.**

42 Mis au point par le Sous-groupe sur la finance verte et inclusive du Groupe d'apprentissage par les pairs sur les Stratégies d'inclusion financière (FISPLG)

La composition du canevas du modèle FRAME peut être interconnectée et transversale, ou bien séquencée/hiérarchisée, au choix de l'institution membre. Le modèle FRAME, détaillé ci-dessous, fournit principalement aux décideurs un moyen de planification préalable efficace et renforce les capacités en matière d'élaboration du document stratégique principal.

FORMULATION

La formulation suit le cycle de développement de la SNIF, qui inclut une phase de pré-formulation permettant d'ébaucher un projet de SNIF verte. Les activités peuvent concerner des études de diagnostic, la mise en place de synergies avec les politiques climatiques nationales et la collecte de données, la cartographie des vulnérabilités et des risques climatiques dans le pays, des exercices de cartographie intégrant la dimension de genre pour recenser les initiatives existantes et les lacunes dans l'atteinte des objectifs d'inclusion financière, l'élaboration de la note conceptuelle, la rédaction de la vision et de l'énoncé de mission, l'identification des défis et la définition des objectifs, la sensibilisation et la consultation des parties prenantes, etc.

RESOURCE

Après la formulation de la SNIF verte, il convient de mobiliser les ressources (création de fonds verts nationaux ou accords pour accéder à des fonds internationaux) et définir le budget alloué au renforcement des capacités et aux actions de sensibilisation, ainsi que de mettre en place les arrangements institutionnels et les ressources humaines nécessaires. Cette activité relève de la phase de mise en œuvre/S&E mais peut être envisagée au titre des activités qui précèdent la mise en œuvre. De même, l'affectation des ressources peut être envisagée en tenant compte des exigences de l'étape suivante.

ACTION

Cette phase peut signifier d'envisager le futur plan de mise en œuvre, ou la formulation des actions écologiques et concrètes pour la SNIF qui sont alignées sur la vision, la mission, les objectifs clés, la taxonomie, etc. Cela peut impliquer de préciser les actions par étapes associées à des plans de mise en œuvre à court, moyen et long terme.

MESURE

Cette phase est également liée à la mobilisation des ressources et aux objectifs/cibles d'action. Il s'agit d'une phase déterminante, qui suppose une planification préalable afin d'adopter des méthodes de mesure désagrégées pour la collecte de données, à la fois du côté de la demande et de l'offre. Il est recommandé de fusionner cette mesure avec les indicateurs de données globaux de l'inclusion financière.

ÉVALUATION

Cette phase concerne l'évaluation postérieure à la mise en œuvre et la mise en place de cadres de résultats de S&E qui intègrent la dimension de genre. Cette phase peut impliquer l'alignement des buts/objectifs/actions/taxonomie verte de la FVI sur des objectifs assortis de délais et la définition claire du rôle des organisations/services/organismes responsables.

Les différentes phases du modèle FRAME pour la FVI sont détaillées ci-dessous.

PHASE I: PRÉ-FORMULATION

Au cours de la phase de pré-formulation, une note conceptuelle formelle et concise, qui prend en compte les groupes vulnérables (femmes et jeunes), est élaborée et développée. Cette phase consiste à mettre en place un mécanisme de coordination institutionnelle pour la direction des tâches, la planification et l'évaluation des informations disponibles. La note conceptuelle fournit des explications pour comprendre la logique qui sous-tend la formulation de la FVI et les processus connexes.

Cette section vise à guider tous les pays par rapport à la ou les justification(s) préliminaire(s) applicable(s) à quatre composantes distinctes:

1) diagnostic et analyse ;
2) constitution de l'équipe ;
3) conceptualisation de la SNIF ; et
4) mise en place de la structure institutionnelle chargée de formuler et de mettre en œuvre la SNIF.

Les composantes de ces quatre justifications sont communes à tous les pays.

DIAGNOSTIC ET ANALYSE : IDENTIFIER DES SOLUTIONS EN DRESSANT UNE CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES DES PARTIES PRENANTES

Les études de diagnostic réalisées lors de la phase de pré-formulation incluent notamment le recueil et l'examen de données, de publications et de documents pour alimenter l'analyse du contexte et cerner les problèmes et solutions.[43]

Grâce à cet examen du contexte, l'équipe renforce ses capacités pour évaluer la situation actuelle du pays, cartographier les initiatives croisées des parties prenantes, répertorier les meilleures pratiques et identifier les domaines d'action prioritaires, ce qui lui permet de rédiger la note conceptuelle, voire le document stratégique lui-même. Cet examen aide également à identifier les rôles des acteurs clés et les besoins en matière de FVI sur le versant de la demande.

Bien que certaines évaluations puissent être fournies par le biais des études sur les changements climatiques, des données et des recherches, des enquêtes économiques auprès des citoyens ou des enquêtes sur l'inclusion financière du côté de l'offre et de la demande, il est probable que les informations disponibles concernant la FVI soient limitées, compte tenu de la nouveauté du concept et de l'insuffisance de données sur la vulnérabilité climatique dans la plupart des pays. Lors de cette phase, il serait souhaitable d'explorer et d'examiner les ressources de données publiées par les agences nationales de l'environnement, les bureaux statistiques et les bureaux de gouvernance. Néanmoins, si un pays prévoit de mener une enquête désagrégée du côté de la demande concernant l'inclusion financière, il est possible d'inclure dans le questionnaire une section consacrée à la FVI afin d'évaluer les obstacles potentiels.[44]

L'équipe technique interne peut mener une enquête de diagnostic désagrégée au niveau micro, à petit budget, pour évaluer les perspectives de la FVI auprès des bureaux nationaux statistiques ou des commissions environnementales. Cette équipe peut également analyser la cartographie des vulnérabilités aux changements climatiques dans certains secteurs, groupes cibles (femmes et jeunes) et régions géographiques, afin d'identifier les éléments susceptibles de jouer un rôle moteur ou d'être éligibles à certains dispositifs d'aide liés à la FVI. Selon une autre approche, les initiatives intersectorielles de finance verte ainsi que les programmes, politiques et stratégies de financement climatique peuvent également être cartographiés et présentés dans un rapport d'étude de diagnostic de la FVI. Enfin, la consultation des parties prenantes peut également fournir des enseignements pertinents aux fins d'une étude de diagnostic.

Les étapes suivantes sont recommandées :

> faire le bilan et procéder aux auto-évaluations pour comprendre les principaux défis

> cartographier les initiatives des parties prenantes au niveau national concernant les plans d'atténuation des impacts et d'adaptation aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles, et mettre en place un mécanisme de coordination en incluant tous les acteurs concernés

> identifier les réglementations financières relatives à la FVI et explorer les besoins du côté de la demande ou lancer une proposition de valeur pour la mise en place de la FVI

Il est recommandé de planifier les stratégies de FVI de manière appropriée, plutôt que de les mettre en place à la suite d'un événement ou d'une crise liés au climat. Il est également essentiel de veiller à ce que ces stratégies intègrent la dimension de genre dès la phase de leur élaboration. Avant de formuler une stratégie de FVI, il est tout aussi important de planifier stratégiquement une étude du contexte.

Pour cela, il est recommandé de constituer une équipe spécialisée distincte. Cette équipe devra disposer de

43 AFI. 2020. Modèle de stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/09/AFI_NFIS_PM_FRENCH_AW2_digital.pdf

44 AFI. 2021. Note d'orientation n° 42 : Approche orientée sur la demande dans la collecte de données relatives à la finance verte et inclusive. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/demand-side-approach-to-inclusive-green-finance-data-collection/

suffisamment de temps pour planifier ou conduire une étude de faisabilité en vue du lancement de la FVI. Cet exercice peut être réalisé en interne ou externalisé auprès de cabinets de conseil, selon les ressources disponibles. Il s'agit d'un exercice fondamental qui fournira des indicateurs de référence permettant d'élaborer des stratégies ou des feuilles de route pour la FVI.

Les questions qui doivent être abordées lors de la cartographie ou de l'étude de faisabilité peuvent notamment inclure :

- Quels sont les vision/mission/valeurs principales/objectifs/plan d'action du pays concernant le changement climatique ou les ODD ? Existe-t-il un document stratégique national qui donne la définition de « vert » ?
- Quels sont les stratégies/plans d'action financiers nationaux et les politiques publiques en matière de financement du climat ? Les vulnérabilités financières sont-elles prises en compte dans ces stratégies ?
- Quels sont les organismes clés (organismes publics, organisations non gouvernementales [ONG] ou secteur privé) impliqués dans la mise en œuvre ou la planification des stratégies relatives aux changements climatiques et à l'atteinte des ODD ? Quels sont les rôles respectifs de ces organismes, et quels sont les résultats obtenus ou les actions déployées ?
- Quels sont les défis répertoriés dans les plans nationaux d'atténuation des impacts, d'adaptation ou d'action en matière de changements climatiques ou dans les ODD ? L'accès au financement figure-t-il parmi ces défis ? Dans l'affirmative, quelles sont les solutions proposées pour relever les défis de l'accès au financement ? Le secteur financier a-t-il été sollicité pour compléter les plans nationaux de lutte contre les changements climatiques ?
- Les décideurs et les régulateurs financiers ont-ils adopté des réglementations/politiques concernant les changements climatiques ou sur les ODD ? Ont-ils eux-mêmes, ainsi que les PSF, connaissance des programmes relatifs à l'atténuation des changements climatiques et aux ODD ? Dans l'affirmative, quels sont leurs rôles respectifs et quelles sont les mesures précises à déployer pour se conformer à ces règlements/programmes/politiques ?
- Certains PSF (banques, institutions de microfinance, compagnies d'assurance, etc.) accordent-ils déjà des prêts dans le cadre d'initiatives vertes, ou la bourse nationale émet-elle des instruments verts ou des produits d'assurance liés aux événements climatiques ? Existe-t-il d'autres initiatives écologiques de portée générale dans le pays ? Dans l'affirmative, quel est leur degré d'utilisation, et, dans la négative, quelles pourraient en être les raisons et les solutions possibles ?
- Quelles sont les interactions entre la FVI et les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes déplacées) ? Comment ces interactions peuvent-elles être utilisées pour promouvoir l'inclusion financière de manière holistique ?

Le consultant ou l'équipe technique interne peut : 1) évaluer la taxonomie, les définitions et les politiques vertes existantes, 2) évaluer les capacités des pouvoirs publics, des décideurs et régulateurs financiers et des PSF et 3) cartographier les initiatives qui se chevauchent ou sont autonomes pour proposer des domaines d'action prioritaires et des solutions possibles à mettre en œuvre par le biais de la FVI. Le rapport devrait contenir des informations sur les éléments suivants de la cartographie/étude de faisabilité :

- Définition du terme « vert » au niveau national (le cas échéant)
- Définitions utilisées par les PSF dans leurs activités de prêt (le cas échéant)
- Défis et exigences pertinents pour la FVI
- Principes/valeurs/législations/politiques en vigueur concernant les ODD, la protection de l'environnement, ou les programmes d'atténuation des impacts et d'adaptation aux changements climatiques, y compris les programmes et stratégies de financement climatique
- Axes prioritaires de vulnérabilité aux changements climatiques recommandés dans le cadre de la FVI, alignés sur les ODD et les programmes d'atténuation des impacts et d'adaptation aux changements climatiques (dans les régions, les groupes de population cibles, tels que les femmes et les jeunes, et les secteurs d'activités)
- Participation des intervenants clés et sectoriels à la collaboration en faveur de la FVI au moyen d'un mécanisme de coordination efficace
- Recommandations de produits et services financiers ou d'instruments permettant de mettre en œuvre la FVI dans des domaines prioritaires ou auprès de groupes cibles spécifiques
- Information sur la mobilisation de fonds au moyen de sources de financement stratégiques (par ex., Fonds vert pour le climat, Fonds vert pour l'environnement, etc.)
- Recommandations des principaux acteurs et processus financiers concernés
- Recommandations concernant les canaux de paiement : services financiers numériques (SFN) ou participation des FinTech à la FVI
- Recommandations éventuelles concernant le cadre réglementaire
- Politiques/mécanismes de divulgation existants au niveau national (directives sur la présentation des rapports de durabilité), le cas échéant. Données ventilées par sexe et par âge sur le niveau de protection des populations contre les événements climatiques ou sur la contribution des portefeuilles d'investissement en faveur de la réduction des émissions de GES.

ENCADRÉ 3 - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC

Des analyses de diagnostic sont menées lors des phases de pré-formulation et de formulation.

Elles consistent à recueillir et examiner des données désagrégées, des publications et des documents de manière à alimenter l'analyse du contexte et permettre l'identification des problèmes et des solutions. L'examen des données permet à l'équipe de renforcer ses capacités en matière d'évaluation de la situation actuelle du pays, de cartographier les initiatives intersectorielles, répertorier les meilleures pratiques, identifier les domaines d'action prioritaires, et à trouver la voie à suivre pour la formulation de la note conceptuelle qui intègre la dimension de genre, ou du document stratégique lui-même. Cet examen permet également d'identifier les rôles des acteurs clés et les besoins en matière de FVI sur le versant de la demande.

Bien que des évaluations puissent être fournies par le biais des études sur les changements climatiques, des enquêtes économiques auprès des citoyens, des enquêtes désagrégées sur l'inclusion financière du côté de l'offre et de la demande, il est probable que les informations concernant la FVI soient limitées, compte tenu du fait que ce concept est nouveau dans la plupart des pays. Néanmoins, si un pays prévoit de mener une enquête désagrégée du côté de la demande, il est possible d'inclure dans le questionnaire une section consacrée à la FVI.

En collaboration avec les bureaux nationaux de statistique ou les services de la commission de l'environnement, l'équipe technique peut planifier immédiatement des enquêtes de diagnostic désagrégées au niveau micro, à petit budget, pour évaluer les perspectives de la FVI. Une autre approche consiste à faire appel à des consultants pour cartographier les initiatives intersectorielles de finance verte et élaborer un rapport d'étude de diagnostic consacré à la FVI. En outre, la consultation des parties prenantes peut également fournir des enseignements pertinents pour une étude de diagnostic.

Une étude de diagnostic devrait probablement répondre à certaines des questions suivantes pour évaluer la situation courante de la FVI :

- **Rôles des parties prenantes :** quels sont les organismes qui mènent déjà des initiatives de lutte contre les changements climatiques ? Existe-t-il un chevauchement des rôles entre les différentes parties prenantes ? Quels sont les organismes dont les interventions se complètent ?
- **Alignement sur les objectifs nationaux :** après avoir identifié les organismes concernés, essayer de trouver les objectifs nationaux durables liés aux changements climatiques qui mentionnent également l'accès au financement comme un obstacle. Des mandats constitutionnels ont-ils été définis par le gouvernement ? Où se situe l'accès au financement des activités vertes dans la philosophie de développement ? Existe-t-il une politique climatique appliquée à d'autres secteurs qui pourrait être pertinente pour le secteur financier ? Quels sont les domaines de vulnérabilité aux changements climatiques qui sont visés (par secteur) ?
- **Alignement sur les dispositions et objectifs organisationnels :** une fois l'objectif national identifié, compléter la formulation de la FVI par des rôles ou des dispositions réglementaires. Les lois ou règlements des décideurs et régulateurs financiers permettent-ils la formulation de stratégies, de politiques, de lignes directrices, de feuilles de route, etc. ? Dans l'affirmative, essayer d'élargir et de préciser la portée de l'intégration de la FVI dans la SNIF.
- **Meilleures pratiques internationales : quels** sont les pays ou régions les plus comparables à votre pays en termes d'indicateurs économiques, de taille, de situation géographique ? Quels sont les domaines de vulnérabilité aux changements climatiques pris en compte dans ces pays ou régions ? Établir si ces pays ont mis en œuvre la FVI ou, si non, examiner comment ils font face aux changements climatiques dans les secteurs financiers.
- **Évaluation du secteur financier :** existe-t-il une institution financière dans le pays qui s'occupe spécifiquement de la finance verte intégrant la dimension de genre y compris les décideurs et régulateurs financiers, les entreprises des télécommunications, les sociétés d'investissement et les fonds de pension) ? Dans l'affirmative, quels sont les instruments financiers, règlementations et méthodologies utilisés, et de quelle manière ? Des institutions financières fournissent-elles des produits de finance verte au titre de leur responsabilité sociale d'entreprise ? Quels types de prêts prioritaires ont été accordés en matière d'atténuation des changements climatiques ? Examiner les projets verts qui ont été financés par les institutions de prêt, le cas échéant. Explorer toutes les dimensions spécifiques au genre afin d'évaluer le degré d'intersectionnalité.
- **Évaluation du secteur privé :** des organismes du secteur privé, y compris des PME et des ONG, fournissent-ils des services ou des produits n'ayant pas d'incidence sur les changements climatiques ? Dans l'affirmative, identifier la catégorie concernée et les services fournis.
- **Évaluation des secteurs publics :** quels programmes ont été mis en place par les ministères de l'agriculture, de la santé, de l'économie, par la Commission foncière, et par tout autre organisme public, comme le ministère chargé des femmes et de la famille, concernant l'atténuation des impacts et la lutte contre les changements climatiques ? Envisager les moyens permettant de compléter les efforts du gouvernement et identifier des domaines de collaboration. L'évaluation des secteurs publics peut également aider l'équipe technique à identifier des domaines d'action prioritaires pour la finance verte et à définir la finance verte dans les pays respectifs.
- **Évaluation du grand public :** si possible, au moyen d'enquêtes désagrégées à petite échelle, explorer les perspectives de la FVI pour le grand public en termes d'accès, d'utilisation, de qualité et d'impact.

Une étude de diagnostic intégrant la dimension de genre qui réponde aux questions ci-dessus mentionnées peut être très utile aux décideurs pour leur permettre d'évaluer la situation courante. Toutefois, elle limite la dynamique de l'environnement dans lequel un pays évolue au fil des ans, comme l'illustrent les révolutions numériques ou les changements sur la scène politique. Par conséquent, une attention particulière doit être accordée à la formulation de clauses de limitation dans le temps, d'échéances temporelles, de règlementations rigides ou de toute autre disposition qui pourrait devenir obsolète à terme.

FORMATION DE L'ÉQUIPE

Il est important de mettre en place une équipe technique interne et une équipe de parties prenantes externes pour élaborer le document de conception de la FVI et formuler des politiques qui intègrent la dimension de genre. Cette équipe peut être dirigée par un ou deux experts en gestion de haut niveau assurant la liaison avec la direction de l'organisation. L'équipe peut superviser la cartographie/étude de faisabilité et compiler les résultats et les recommandations afin de se concentrer sur la définition de stratégies pour les activités de la FVI. Elle peut également identifier d'éventuels contenus/problématiques en vue de l'élaboration de la note conceptuelle. Il est recommandé aux équipes de renforcer leurs capacités techniques et de procéder à l'échange de connaissances et aux examens par les pairs avec des pays qui ont déjà adopté des stratégies de FVI.

a) Équipe technique interne

L'équipe technique interne devrait avoir une direction clairement définie et être composée d'agents de niveau intermédiaire. L'équipe technique interne peut être composée de personnels issus de la direction en charge de la régulation et de la supervision, de la direction de la finance durable ou de la finance verte, du bureau pour l'inclusion financière, de la direction juridique, ou de la direction des systèmes de paiement/services financiers numériques et de la recherche, au sein de l'organisation responsable/des décideurs et régulateurs financiers. Il est de la plus haute importance que l'équipe technique interne perfectionne ses connaissances en matière de changements climatiques et de finance verte. L'équipe technique interne peut se concentrer sur l'élaboration d'une stratégie par activité et identifier d'éventuels contenus/problématiques qui contribueront à l'élaboration de la note conceptuelle.

La responsabilité principale de l'équipe est de choisir la nature du document stratégique qui sera consacré à la FVI (document national stratégique, feuille de route, stratégie, réglementation ou ligne directrice). Une politique nationale autonome peut comporter certaines limites en raison des processus administratifs complexes dans différents pays. Certaines institutions membres de l'AFI ont adopté des feuilles de route, des lignes directrices, ou même intégré le concept de FVI au sein de leur SNIF.[45] Les activités préparatoires sur la note conceptuelle peuvent nécessiter d'engager des dialogues et discussions avec d'autres organismes. À cet égard, la formation d'une équipe externe est également recommandée, dans la mesure du possible.

b) Équipe des parties prenantes externes

Lors de la préparation de la note conceptuelle, la tenue de consultations est essentielle pour appréhender les différentes implications et les pratiques des intervenants concernés. Les parties prenantes concernées peuvent varier d'un pays à l'autre. Toutefois, une équipe externe composée d'acteurs clés identifiés par l'équipe technique interne est absolument nécessaire. Il pourrait également être utile d'envisager la création d'un groupe de travail spécifique ou d'un comité dédié, l'un ou l'autre devant inclure un point focal sur le genre. Les représentants peuvent inclure des points focaux issus d'institutions financières clés, d'organismes publics compétents en matière d'inclusion financière ou de changement climatique, des universitaires, des bureaux nationaux des statistiques ou de collecte de données et de certaines organisations internationales ou ONG.

c) Apprentissage entre pairs

L'apprentissage entre pairs au niveau des décideurs et régulateurs financiers internationaux ou régionaux peut inclure les meilleures pratiques qui permettent d'intégrer la FVI dans des initiatives d'inclusion financière, car ils échangent sur l'expérience acquise sur différentes pratiques. Il peut s'agir de pratiques sur la meilleure approche à suivre pour façonner l'environnement réglementaire afin de permettre à la FVI de contribuer davantage à l'atténuation des impacts et à l'adaptation aux changements climatiques et de limiter la dégradation de l'environnement.

ENCADRÉ 4 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA NOTE CONCEPTUELLE RELATIVE À LA FVI

Il est recommandé d'inclure dans la note conceptuelle relative à la FVI :

- un titre sans équivoque, par exemple : « Note conceptuelle : la Finance verte au service de l'inclusion financière » ou « Note conceptuelle : Finance verte et inclusive » ;
- une analyse documentaire et un examen du contexte national étayé par une collecte de données fiables qui justifient l'intérêt de mettre en œuvre la FVI ;
- un périmètre clairement défini (mandats juridiques, réglementaires et autres) conformément aux objectifs nationaux et de l'organisme concerné ;
- une définition de la FVI (conformément au contexte national, si possible) assortie de bons principes applicables à la FVI ;
- une justification claire de la nécessité de mettre en œuvre la FVI pour promouvoir l'inclusion financière ;
- la description des secteurs/activités prioritaires, méthodologie et principes adoptés et des tâches correspondantes ;
- des tâches comportant des rôles et des responsabilités clairs ; et
- une liste d'actions assorties d'un calendrier.

45 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

CONCEPTUALISATION DE LA SNIF : COMPOSANTES SPÉCIFIQUES DE LA FVI DANS LA NOTE CONCEPTUELLE

Différentes tâches peuvent être initiées et examinées afin d'identifier les méthodologies d'intégration de la FVI dans une SNIF. Ces tâches doivent au moins mettre l'accent sur la collecte de données désagrégées, l'identification des justifications et des problématiques clés, les méthodologies d'intégration de la FVI dans la SNIF, le contenu du chapitre structurel de la note conceptuelle, les implications budgétaires et un calendrier d'action clair permettant le respect des délais prévus.

STRUCTURE INSTITUTIONNELLE POUR LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF

Pour assurer l'intégration réussie de la FVI dans une SNIF, il est important d'accorder une attention particulière aux capacités institutionnelles des organes de coordination prévus par le cadre de gouvernance de la SNIF, tout en appliquant le cadre stratégique des 4P.

Structures de coordination des politiques et de gouvernance de la FVI

Les aspects liés à la coordination et à la mise en œuvre d'un programme de FVI doivent être définis lors du processus d'élaboration des politiques de FVI. Une politique de FVI qui intègre la dimension de genre doit être élaborée selon un processus consultatif impliquant dès le départ toutes les parties prenantes concernées. Différents mécanismes peuvent être utilisés pour la coordination des différentes parties prenantes et déboucher sur une structure relativement officielle qui restera en place pendant la mise en œuvre de la politique de FVI. Il est fortement recommandé qu'un groupe de travail dédié à la FVI soit placé sous la coordination du principal Comité directeur ou Conseil de la SNIF, en fonction de la structure de gouvernance de la SNIF du pays.[46]

La coordination et les consultations liées aux politiques de FVI peuvent être effectuées par le biais de différents mécanismes, tels que :

- **Des ateliers/réunions de coordination sur la finance verte :** ils peuvent être organisés dès les premières phases de formulation de la politique de FVI de manière à présenter l'initiative à toutes les parties prenantes publiques et privées, recueillir les contributions et observations, et susciter l'approbation de la stratégie de FVI par les différents acteurs avant son lancement.
- **Des événements formels périodiques :** ils peuvent être organisés pour permettre aux différentes parties prenantes d'échanger les dernières informations et de conduire leurs actions de façon harmonieuse. A titre d'exemple, certains pays ont mis en place un Forum du secteur financier comme mécanisme de coordination, afin de permettre aux régulateurs financiers concernés de se réunir chaque année.

Cette section du processus d'élaboration des politiques de FVI doit décrire explicitement l'entité ou le cadre de gouvernance qui dirigera la mise en œuvre de la politique de FVI, en précisant les éléments suivants :

- membres, organisation interne et composition de l'entité dirigeante ou de la structure de gouvernance
- mandat de l'entité dirigeante ou de la structure de gouvernance (dans le cadre du mandat originel de l'institution, par validation ou adoption d'une disposition législative)
- rôles et responsabilités de la structure de gouvernance chargée de diriger les travaux
- décisions concernant cette entité : effectifs et budgets alloués, autres ressources nécessaires et disponibles, et fonctions du secrétariat
- éventuellement, précisions concernant son fonctionnement (fréquence des réunions, règles internes)

En définitive, les PSF fournissent des produits et services financiers à la population et devraient être associés aux phases de conception de la stratégie et de définition des objectifs, et avoir leur mot à dire dans le processus de coordination et de mise en œuvre. Le secteur financier est un acteur incontournable de la politique de FVI.

L'implication du secteur privé est également importante pour veiller à ce que les régulateurs et les décideurs fournissent un environnement favorable à l'innovation et au lancement de projets pilotes concernant de nouveaux produits ou modes de prestation, sans remettre en cause l'attention accordée à la stabilité financière, la protection des consommateurs et l'intégrité financière.

D'autres précisions peuvent être fournies (par le biais du mandat) quant aux rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans le déploiement de la stratégie, en particulier celles qui ne participent pas nécessairement à la structure de gouvernance officielle, sous la forme d'une section spécifique, ou dans le cadre du mécanisme global de coordination et de mise en œuvre.

46 Les structures de coordination des politiques et de gouvernance de la FVI varient considérablement selon les pays (des publications de la Banque mondiale présentent des exemples issus de 15 pays, dont la Colombie, l'Inde, Madagascar, le Mexique, le Paraguay et le Pérou). Des orientations complémentaires sur la configuration institutionnelle, la composition et la mise en œuvre des politiques de FVI sont fournies dans les structures de coordination de la stratégie de FVI dans le document de la Banque mondiale. Source : Banque mondiale. 2013. Structures de coordination pour les stratégies et réformes en faveur de l'inclusion financière. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/350551468130200423/coordination-structures-for-financial-inclusion-strategies-and-reforms

PHASE II: FORMULATION — ACTIONS POLITIQUES DE LA SNIF ET FVI

INTÉGRATION DE LA FVI DANS LA SNIF

La FVI peut être considérée comme un résultat distinct et indépendant permettant de réaliser la vision globale d'une SNIF. De fait, la FVI peut être un moyen de promouvoir l'inclusion financière, et non une fin en soi. Par ailleurs, en plus de partager des sujets d'intérêt communs, la FVI peut également être une activité distincte dans le cadre de l'accès au financement pour les domaines prioritaires (agriculture rurale, progrès technologique).

La FVI peut être intégrée dans de nombreux autres documents stratégiques. À titre d'exemple, des composantes de la FVI peuvent être intégrées dans la réglementation sur les prêts bancaires, les mandats de responsabilité sociale des entreprises (RSE), les programmes de développement du secteur financier, la réglementation des services financiers numériques, l'assurance indexée sur le climat, les investissements dans les énergies propres, l'évaluation des risques climatiques et les directives de gestion des risques environnementaux et sociaux (ESRM).

Néanmoins, le suivi et l'évaluation de la FVI peuvent être difficiles si elle est intégrée de manière peu précise dans un trop grand nombre de politiques/stratégies/réglementations. Des résultats concrets peuvent être obtenus lorsque la FVI est rationalisée et intégrée efficacement à d'autres stratégies.

Par conséquent, il est fortement recommandé d'intégrer la FVI en tant que pilier de la SNIF, tout en soulignant les liens existants avec d'autres piliers stratégiques, tels que le genre. Les pays qui élaborent une nouvelle SNIF peuvent aisément y intégrer la FVI comme l'un des vecteurs de leur SNIF. En outre, les pays qui font évoluer leur SNIF vers une nouvelle phase peuvent y intégrer la FVI comme nouvel élément. Enfin, les pays qui mettent déjà en œuvre leur SNIF peuvent y intégrer la FVI lors de leurs examens annuel ou à mi-parcours.

PLANIFICATION DE LA VISION STRATÉGIQUE (OBJECTIFS), DES RÉSULTATS (PILIERS), DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS

L'intégration de la FVI dans l'ensemble de la SNIF commence par la formulation d'un énoncé de vision ou de mission clair, en identifiant la population et les secteurs cibles, ainsi que les résultats/objectifs stratégiques inclusifs de la FVI, suivis d'un aperçu des réalisations et des activités rattachées à chaque résultat.

L'énoncé de vision est une description ambitieuse de la manière dont la FVI sera déployée dans un pays donné à l'avenir. En règle générale, la description abordera l'importance d'une FVI qui intègre la dimension de genre, ce qui peut être réalisé grâce à l'application effective de la stratégie d'inclusion financière, sa conformité aux politiques nationales pertinentes et les résultats qui peuvent être atteints à court, moyen et long terme.

<< Nous nous emploierons à catalyser et accompagner les initiatives de développement socialement responsables et écologiquement durables, notamment en améliorant l'inclusion financière dans les secteurs productifs mal desservis et en introduisant les nouvelles dimensions nécessaires dans les marchés financiers et les institutions financières ; dans l'objectif de permettre une croissance de la production, de l'emploi et des revenus qui bénéficie à un plus grand nombre, permettant d'éradiquer rapidement la pauvreté et d'assurer un progrès économique et social inclusif. »

Vision de la Banque du Bangladesh.[47]

<< Améliorer la contribution de la finance à une croissance durable et inclusive en assurant le financement des besoins à long terme de la société et en renforçant la stabilité financière par l'intégration de facteurs ESG dans les prises de décision de prêt. »

Banque centrale du Ghana, Principes pour la banque durable et notes d'orientation sectorielles.[48]

<< Accompagner le développement de produits et services financiers verts pour les particuliers, les ménages et les MPME qui réduisent les impacts négatifs sur l'environnement ou qui fournissent des avantages environnementaux. »

Banque de réserve des Fidji, Plan stratégique d'inclusion financière des Fidji.[49]

Élaborer un cadre reconnu au niveau national pour la classification des activités qui contribuent à l'atténuation des impacts et à l'adaptation aux changements climatiques, à la prévention de la pollution, à la conservation des

47 Banque centrale du Bangladesh et Economic Research Group. 2019. Finance socialement responsable : Initiative de rédaction d'une note d'orientation. Travaux de recherche spéciaux : SRW 1905. Octobre 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/pub/research/sp_research_work/srw1905.pdf

48 Banque centrale du Ghana. 2019. Principes pour la banque durable et notes d'orientation sectorielles. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bog.gov.gh/wp-content/uploads/2019/12/Ghana-Sustainable-Banking-Principles-and-Guidelines-Book-1.pdf

49 Banque de réserve des Fidji. 2020. Plan stratégique d'inclusion financière des Fidji, 2016-2020. Suva. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.rbf.gov.fj/wp-content/uploads/2019/04/2016-2020-Fiji-Financial-Inclusion-Strategic-Plan_-Aug26.pdf

FIGURE 3: EXEMPLE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE PERMETTANT D'INTÉGRER LA FVI DANS UNE SNIF

ÉNONCÉ DE VISION/OBJECTIF DE LA SNIF

par exemple, un accès et une utilisation améliorés de services financiers formels de qualité et abordables par (nom du pays) grâce à un système financier inclusif et durable.

OUTPUT PRIORITAIRE 1

Faire de la FVI un sujet pertinent dans le secteur financier pour vers une finance durable.

ACTIVITÉ 1.1

Effectuer des évaluations exhaustives de la vulnérabilité aux changements climatiques et des risques liés à l'environnement.

ACTIVITÉ 1.2

Faciliter le dialogue et la collaboration autour du développement d'une finance verte inclusive au niveau national.

OUTPUT PRIORITAIRE 2

Par exemple : Renforcer la capacité financière des (citoyens du pays).

ACTIVITÉ 2.1

Renforcer les capacités internes sur la FVI et promouvoir la coordination nationale pour faire face au changement climatique dans le secteur financier.

ACTIVITÉ 2.2

Élaborer des taxonomies et des définitions de la finance verte, y compris des définitions de ce que signifie la finance verte pour les particuliers et les MPME.

OUTPUT PRIORITAIRE 3

Améliorer la FVI ciblée.

ACTIVITÉ 3.1

Adapter les politiques et les réglementations existantes pour encourager et faciliter l'écologisation du système financier à la base de la pyramide économique, tels que les mécanismes de prêt, les mécanismes de refinancement, la baisse des taux de base, la réduction des réserves obligatoires et les mécanismes post-catastrophe.

ACTIVITÉ 3.2

Mettre en place des fonds d'investissement novateurs pour des projets verts.

ressources et à l'amélioration des moyens de subsistance dans le cadre de la finance verte – Taxonomie verte de la Mongolie[50].

La définition d'une vision ou d'une mission distincte est recommandée uniquement si la FVI est formulée comme document stratégique indépendant dans le pays concerné. Toutefois, si la FVI est intégrée à la SNIF, il suffit d'inclure une vision élargie de l'inclusion financière qui intègre des éléments de la FVI en tant que composante de la SNIF avec ses propres priorités et justifications.

DÉFINITION DES RÉSULTATS OU OBJECTIFS STRATÉGIQUES : SECTION SPÉCIALE À ALIGNER AVEC LE MODÈLE DE POLITIQUE 4P DE LA FVI

L'identification et la formulation d'objectifs ou de résultats stratégiques visent à préciser les résultats attendus de la vision et répondent au processus destiné à rendre l'énoncé de mission plus concret. Les décisions doivent s'appuyer sur les lacunes identifiées lors de l'exercice de diagnostic et d'analyse, et sur la définition de priorités hiérarchisées et assorties d'échéances précises tout au long du processus de conception. En outre, il est utile de disposer d'une connaissance réaliste des ressources disponibles pour atteindre ces résultats ainsi que d'un aperçu des initiatives existantes qui peuvent être mises à profit.

Les initiatives nationales spécifiques correspondant au cadre politique des 4P, sont présentées ci-dessous.

D'autres exemples et références sont disponibles dans le

- **Rapport sur le paysage des politiques de FVI.** [51]
- **et dans la base de données de ressources sur la FVI.**[52,]

DÉFINITION DES ACTIVITÉS ET DES OBJECTIFS

Une fois les activités définies, tout l'arbre de planification doit être assorti d'un plan d'action concret, détaillé et intégrant la dimension de genre. Les organismes/agents chargés de la mise en œuvre connaissent tous les détails des performances locales attendues sur le terrain pour respecter les plans stratégiques définis. Un fois que les activités sont spécifiées en détail, il est plus facile d'identifier les organisations responsables assorties d'un ensemble de portefeuilles budgétaires. À mesure que ces organisations responsables sont identifiées et que les échéances et les budgets sont fixés, il est possible d'assurer l'intégration de la dimension de genre dans le processus. Un programme/cadre d'action indépendant n'est pas nécessaire si les activités sont définies dans le document relatif à la FVI.

Pour assurer l'atteinte de la vision commune et mener les tâches de S&E des progrès accomplis, les objectifs stratégiques doivent être déclinés en un ensemble d'objectifs quantifiés et mesurables.

Pour être efficaces, les objectifs en matière de FVI doivent être conçus et suivis en gardant à l'esprit certains principes. Premièrement, les objectifs doivent être ambitieux mais réalisables. Deuxièmement, les objectifs nationaux d'inclusion financière ne devraient pas promouvoir ou justifier des actions qui portent atteinte à la stabilité ou à l'équilibre concurrentiel du système financier du pays concerné. Les objectifs liés à l'utilisation de produits de crédit et aux besoins de crédit du pays, ainsi que les différents groupes qui les utiliseront, doivent être soigneusement examinés en fonction du contexte, car ces besoins différents selon les groupes.

Plusieurs approches peuvent être suivies afin de conduire une analyse comparative pour soutenir le processus analytique qui permet de fixer les objectifs en matière de finance verte et inclusive. Un exercice initial utile consiste à faire des prévisions sur les taux de croissance de la FVI. Ce processus peut fournir une estimation de la limite inférieure pour la fixation des objectifs, dans la mesure où la FVI dans chaque pays peut progresser naturellement au fil du temps, sous l'effet de la croissance économique, du développement du secteur financier et des progrès technologiques.

Une analyse comparative par rapport à des pays pairs peut également être un exercice utile pour définir une fourchette de valeurs cibles. Suivant l'horizon temporel associé à l'objectif, un pays peut examiner les niveaux atteints par la FVI dans sa région géographique ou parmi les pays de son groupe de revenu, en examinant les « performances élevées » au sein de chaque groupe de comparaison pour définir des valeurs cibles.

À l'issue du processus analytique de définition des objectifs, on dispose le plus souvent d'une fourchette de valeurs possibles pour chaque indicateur clé de performance (ICP). Ces valeurs sont alors soumises à un processus consultatif qui fait appel à un large éventail de parties prenantes. L'objectif est de parvenir, pour chaque ICP, à une valeur cible largement reconnue et conforme aux principes énoncés précédemment.

50 Mongolie. 2019. Taxonomie verte de la Mongolie. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/0c296cd3-be1e-4e2f-a6cb-f507ad7bdfe9/Mongolia+Green+Taxanomy+ENG+PDF+for+publishing.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nikyhlh

51 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

52 AFI. 2020. Base de données de ressources sur la FVI (Finance verte et inclusive). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/newsroom/blogs/igf-resource-database/

TABLEAU 2 : INITIATIVES POLITIQUES DES 4P DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AFI

PROMOTION

BANGLADESH	Publication de rapports trimestriels intitulés « Activités de banque verte des banques et institutions financières et activités de refinancement vert de la Banque centrale du Bangladesh ».
BHOUTAN	Atelier de renforcement des capacités et de coordination des parties prenantes pour l'élaboration d'une feuille de route nationale sur la finance verte.
MAROC	Sensibilisation sur la finance verte et les risques climatiques dans le secteur financier.
PHILIPPINES	Recherche et collecte de données sur l'impact des catastrophes sur les activités bancaires.
THAÏLANDE	Renforcement des capacités en matière de risques ESG.

PROVISION

ARGENTINE	Conditions favorables accordées pour les prêts assortis d'une assurance climatique.
ARMÉNIE	Financement à plus long terme fourni aux institutions financières afin de leur permettre d'accorder aux MPME des prêts pour des projets tels que ceux liés aux énergies renouvelables.
BANGLADESH	Introduction d'un objectif réglementaire annuel de finance verte équivalent à 5 % des prêts octroyés .Utilisation de facilités de refinancement pour promouvoir la transition vers des technologies à faibles émissions de carbone.
ÉGYPTE	Obligation pour les banques d'allouer 20 % de leur portefeuille de prêts au financement des MPME, y compris les énergies renouvelables et l'agriculture résiliente qui s'adapte aux changements climatiques.
ESWATINI	Offre de services financiers ciblant les technologies intelligentes en matière climatique afin de renforcer la résilience dans les chaînes d'approvisionnement agricoles.
FIDJI	Emission d'une exigence de ratio de prêts pour les énergies renouvelables équivalant à 2 % des dépôts et passifs assimilés.
MAROC	Création d'un Fonds d'investissement pour l'innovation destiné à soutenir les start-ups, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables et des technologies propres.

PROTECTION

ARMÉNIE	Création et supervision de l'Agence nationale des assureurs agricoles, un partenariat public-privé pour le développement du marché des assurances agricoles.
FIDJI	Autorisation pour les particuliers de retirer 20 % de leurs fonds de pension pour reconstruire leurs habitations à la suite d'une catastrophe.
GHANA	Soutien à la conception et à la mise en œuvre initiale du « Dispositif de partage des risques fondé sur des mesures incitatives pour les prêts agricoles au Ghana » , afin d'augmenter le montant total des crédits disponibles pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. [53]
MAROC	Création de produits d'assurance multirisque climatique afin de protéger les investissements dans les principales cultures céréalières contre les dommages liés au climat, notamment la sécheresse, l'excès d'eau, la grêle, le gel, le vent et les tempêtes de sable.

PRÉVENTION

BANGLADESH	Publication de « Lignes directrices sur la gestion des risques environnementaux et de Listes de contrôle pour la diligence raisonnable en matière d'environnement » (2011)[54] pour réglementer l'activité des institutions financières.
BRÉSIL	Publication de lignes directrices détaillées pour accompagner l'adoption de la « politique de responsabilité sociale et environnementale » (Política de Responsabilidade Socioambiental),[55] et faire de l'application de ces lignes directrices une exigence opérationnelle pour les banques commerciales.
NÉPAL	Adoption de « lignes directrices sur la gestion des risques environnementaux et sociaux pour les banques et institutions financières » (2018) applicables aux prêts bancaires pour le financement des PME, au crédit-bail commercial, au financement à terme et au financement de projets.
PARAGUAY	Publication de « Guide flexible pour la gestion des risques environnementaux et sociaux » (2018), qui encourage la prise en compte des risques non financiers dans les décisions de crédit.

53 Voir « Dispositif de partage des risques fondé sur des mesures incitatives pour les prêts agricoles au Ghana ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.girsal.com/

54 Banque centrale du Bangladesh. 2011. « Lignes directrices sur la gestion des risques environnementaux et listes de contrôle pour la diligence raisonnable en matière d'environnement ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/aboutus/regulationguideline/jan302011erm.pdf

55 Stuber, W. 2014. Brésil : « Politique de responsabilité sociale et environnementale des institutions financières brésiliennes » (Política de Responsabilidade Socioambiental) . Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.mondaq.com/brazil/financial-services/311440/the-social-and-environmental-responsibility-policy-of-the-brazilian-financial-institutions

L'un des objectifs liés à la FVI fixés par la Banque centrale du Bangladesh était que : « le financement écologique respectueux de l'environnement sera relevé de 10 pour cent par rapport au niveau actuel de 1,12 milliard BDT».[56] Cet objectif, qui faisait également partie des engagements du Bangladesh au titre de la Déclaration Maya, a déjà été atteint.

Quelques exemples d'objectifs sont présentés ci-dessous à titre indicatif :

> Améliorer l'accès aux produits verts disponibles spécifiques à la FVI du pays : (nombre comptes d'épargne verts, comptes de prêts verts, assurance contre les risques climatiques) de ____ % à ____ % d'ici 20___.

> Améliorer/développer les produits financiers destinés aux ménages/MPME (épargne, crédit, assurance, pension, etc.) en cas d'événements liés aux changements climatiques de ____ % à ____ % d'ici 20__.

> Améliorer/développer l'accès des MPME détenues ou dirigées par des femmes au crédit, pour des projets verts /de renforcement de la résilience de ____ % à ____ % d'ici 20__.

MISE EN PLACE DU CADRE DE S&E.

Lorsque la vision stratégique, les objectifs, la théorie du changement, la chaîne de résultats et le cadre de résultats connexes sont finalisés, l'étape suivante consiste à harmoniser la collecte de données ventilées par sexe relatives à la FVI avec les systèmes de suivi qui respectent la dimension de genre, de manière à définir des indicateurs ou facteurs de référence utilisés pour décrire la situation avant toute intervention de développement. Des indicateurs cibles, définis à partir d'une description précise des résultats attendus, mesurables à une date donnée, garantissent un suivi efficace des prestations et des résultats liés à la FVI au sein de la SNIF. L'objectif du cadre de résultats de S&E est de fournir un dispositif de mesure des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs politiques, en utilisant des indicateurs et des cibles clairement définis et quantifiables.[57] Un cadre de résultats de S&E doit comprendre différents éléments :

> un lien avec les objectifs stratégiques et les actions prévues ;

> des ICP, y compris
- des valeurs ou indicateurs de référence (incluant la dimension de genre)
- des indicateurs cibles (incluant la dimension de genre)
- un calendrier pour atteindre ces objectifs

Les indicateurs doivent être définis par des données quantitatives et qualitatives collectées à partir de sources de données primaires et secondaires. Les sources de données primaires (rapports de suivi des programmes, modifications législatives et réglementaires, règles et lignes directrices, entretiens avec les parties prenantes, etc.) seront utilisées pour alimenter les indicateurs de résultats des principales activités définies dans la SNIF. Les données secondaires (statistiques nationales, rapports d'enquêtes tierces sur la demande, indicateurs de données administratives publiés par les PSF, etc.) permettront d'alimenter les indicateurs de résultats portant sur les objectifs définis dans la SNIF.[58]

Un cadre de résultats, qui est en substance une matrice reliant des indicateurs de référence et des indicateurs cibles spécifiques aux prestations et aux résultats, doit être défini à partir d'une analyse préalable des lacunes de données au cours de la phase de formulation de la SNIF, afin d'identifier les données à recueillir et à analyser pour déterminer ou alimenter les indicateurs de la FVI.

Indicateurs de référence

Il est recommandé qu'un petit groupe de travail soit chargé de définir la base de référence pendant l'étape de diagnostic parce que les parties prenantes ne disposent peut-être pas de toutes les données à ce moment-là. Les indicateurs de référence et les indicateurs cibles utilisent les mêmes unités de mesure.

Indicateurs cibles

Une cible est le niveau spécifique et prévu des résultats à atteindre dans un délai explicite, en utilisant la même unité que les indicateurs de référence. En fixant les objectifs pour les SNIF, le FISPLG a observé deux approches prédominantes :

1) Ajuster le niveau actuel d'inclusion financière de la variable concernée en fonction de l'objectif envisagé par la stratégie.
2) Utiliser une approche fondée sur des critères de comparaison, qui implique au moins trois étapes clés :
   i. la sélection d'un groupe de pays de référence
   ii. l'utilisation des niveaux actuels d'inclusion financière de ces pays comme référence
   iii. l'ajustement ces niveaux de référence pour rendre compte des objectifs prévus par la stratégie

Les deux ensembles d'indicateurs devraient refléter les objectifs et piliers stratégiques de la politique de FVI et tirer parti de tout l'éventail des données disponibles.

La mesure des progrès accomplis par rapport aux objectifs de la FVI énoncés dans une SNIF verte nécessite un dispositif de S&E qui respecte la dimension de genre, dispose des ressources adéquates, s'avère être bien

56 À la date de rédaction du présent document, ce montant était équivalent à 13,2 millions USD.

57 AFI. 2021. Toolkit pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2021/02/AFI_FIDWGFISPLG_toolkit_AW_digital.pdf

58 AFI. 2021. Toolkit pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2021/02/AFI_FIDWGFISPLG_toolkit_AW_digital.pdf

coordonné et largement accepté par l'ensemble des parties prenantes.

Lorsque ces conditions sont réunies, le dispositif de S&E peut s'avérer être un outil puissant et efficace pour identifier les obstacles, illustrer les résultats atteints et allouer efficacement les ressources. Le volet de S&E d'une politique de FVI offre une excellente occasion de jeter les bases d'un dispositif complet de S&E pour la FVI qui dépasse largement le simple suivi des résultats d'une stratégie ou la mise à jour d'un cadre de résultats.

La structure de ce volet doit prendre en compte certains éléments clés d'un système de S&E (voir ci-dessous).

- Des données pertinentes et fiables sur la FVI, tant du côté de l'offre que de la demande, fournissent une vision d'ensemble de l'accès, de l'utilisation et de la qualité des services financiers. Un cadre de résultats de S&E établit des ICP et des objectifs associés qui sont conformes aux priorités nationales.
- Un volet de S&E d'une politique de FVI doit également décrire les mécanismes de coordination et de mise en œuvre du dispositif de S&E, qui peuvent inclure un groupe de travail et/ou une équipe technique spécialisée.
- Un dispositif de S&E robuste repose sur des données désagrégées de premier choix disponibles. À cet égard, il convient de préciser le groupe de données sur la FVI qui peut soutenir les activités de S&E dans la mesure où elles contribuent à l'atteinte des objectifs de la FVI.
- Un tableau représentant le paysage des données peut être utile pour répertorier les données disponibles à la date de publication de la politique de FVI. Dans la plupart des pays, il inclura des données sur l'offre, collectées au moyen de processus de supervision hors site, et des données sur la demande, collectées par le biais d'enquêtes menées au niveau des personnes ou des entreprises. Cette section doit inclure une brève analyse des lacunes relevées dans le paysage des données sur la FVI dans chaque pays. Elle peut également mettre en évidence les écarts existant entre les indicateurs facilement disponibles ainsi que l'ampleur et la portée des objectifs et actions définis dans les stratégies de FVI. Cette analyse des écarts peut être utile pour justifier des efforts supplémentaires à fournir et accroître la portée de la qualité des données dans certains domaines, dans la mesure où cela concerne les capacités financières et la qualité des produits. Ces efforts peuvent se traduire en mises à niveau des processus de collecte de données de supervision hors site ou consister à modifier des initiatives existantes en matière d'enquêtes sur les ménages. À ce titre, le cadre de S&E doit maintenir un certain degré de flexibilité afin d'intégrer ces sources de données, indicateurs et cibles au fur et à mesure qu'ils sont disponibles.

PHASE III: MISE EN ŒUVRE

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre d'une SNIF verte à l'échelle nationale dépend des dotations d'un pays, de son exposition aux effets des changements climatiques ainsi que de sa situation et de ses propres capacités. Les cadres d'évaluation peuvent aider les pays à définir des objectifs et des indicateurs clairs pour mesurer les progrès accomplis. Chaque pays doit définir ses propres indicateurs et son propre cadre de mesure intégrant la dimension de genre, qui ne seront pas nécessairement en tout point comparables à ceux des autres pays.

Au début de la phase de mise en œuvre, différentes activités spécifiques décrites dans le plan de mise en œuvre doivent être menées par les organismes en charge de cette phase, avec l'appui de groupes de travail ou de comités spéciaux. Ces activités et le plan de mise en œuvre doivent être revus et adaptés pour prendre en compte les changements liés aux mesures de FVI ou révisions des objectifs de la FVI, tels que convenus lors d'un examen à mi-parcours de la SNIF.

PROCESSUS CONTINU DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La définition et l'évaluation des progrès qui complètent les cadres de S&E sont des éléments essentiels pour assurer la mise en œuvre effective des politiques. Les indicateurs et les cadres d'évaluation constituent l'un des outils disponibles pour mettre en pratique des politiques vertes. Il existe plusieurs exemples bien connus de cadres d'évaluation et d'indicateurs, comme le système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), le cadre d'évaluation des progrès de l'économie verte, l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, et la famille des indices de développement humain. Les pays font également preuve de créativité au niveau national, comme en témoigne l'indice brut du bonheur national créé par le Bhoutan.

Le SCEE constitue une norme statistique universelle en matière de comptabilité environnementale. Des indicateurs proposés dans ce système peuvent être sélectionnés suivant les priorités et les intérêts des pays, et peuvent aider les pays à définir l'économie verte dans le contexte qui leur est propre. Cela nécessite qu'ils choisissent des indicateurs qui alimentent efficacement leurs processus stratégiques. Dans la région Asie-Pacifique, quelques pays possèdent de l'expérience en matière de cadres d'évaluation, notamment la Chine, l'Indonésie et les Philippines. Des recherches sont par ailleurs en cours en Inde, tandis que l'Australie est suffisamment outillée en la matière. Des organisations internationales, telles que la Banque mondiale et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, ont œuvré pour la promotion de ce travail.

L'un des défis à relever pour mettre en place des cadres d'évaluation est lié à la collecte des données requises, qui nécessite beaucoup de temps et de ressources. En outre, si les nouveaux indicateurs sont perçus comme pouvant freiner la croissance, il est peu probable qu'ils soient politiquement acceptables, en particulier dans les pays les moins développés. Les difficultés liées à la définition des indicateurs constituent un autre défi. Cela peut concerner notamment la définition de la transition vers une économie plus verte. Cette transition est en effet un progrès qui appelle plusieurs types d'initiatives vertes, dans différents secteurs et sur différents marchés, - ce qui entraîne ainsi la difficulté à définir les indicateurs.

Évaluation postérieure à la mise en œuvre : Outre le suivi des progrès accomplis, il est important de mener des évaluations intégrant la dimension de genre des principales initiatives de FVI afin d'évaluer leur efficacité, leur impact et leur portée en matière de contribution aux objectifs et cibles de la FVI au niveau national, ainsi que leur rôle dans la promotion de l'inclusion financière des femmes.

La portée exacte de ces activités d'évaluation dépendra naturellement de la disponibilité des ressources, de la précision des résultats évalués et de l'utilisation appropriée de la méthodologie pour appréhender les objectifs de l'évaluation. L'un des principaux rôles de l'entité responsable du S&E consistera à coordonner, superviser et mobiliser les ressources aux fins de ces évaluations.Il existe un éventail d'outils, de méthodes et d'approches pour conduire les évaluations, parmi lesquels figurent :

i) les évaluations d'impact intégrant la dimension de genre ;
ii) les analyses des rapports coûts-avantages et coûts-efficacité ;
iii) les évaluations des processus ; et
iv) les méthodes d'évaluation rapide (notamment les groupes de discussion, les entretiens cognitifs et l'observation directe).

Il existe un arsenal de ressources permettant d'alimenter et de soutenir les activités d'évaluation. La première est le Toolkit de l'AFI pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale d'inclusion financière.[59] La deuxième est le Toolkit de la Banque mondiale pour l'évaluation de l'impact,[60] qui fournit des directives et des modèles pour les termes de référence, les protocoles de recherche, les questionnaires, les manuels de formation et les manuels de supervision du travail de terrain. Troisièmement, on pourra consulter le Toolkit de la Banque mondiale,[61] qui fournit des outils pour le suivi et l'évaluation des programmes de capacités financières ainsi que des recommandations pour le choix de méthodes appropriées et leur application adéquate.

Toolkit de l'AFI pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale d'inclusion financière

> Voir ici

ÉVALUATIONS AU SEIN DU RÉSEAU DE L'AFI

Les trois exemples ci-après de recueil de données vertes peuvent être consultés au sein du réseau de l'AFI. D'autres institutions travaillent actuellement à l'élaboration de définitions et de mécanismes de collecte de données, y compris des enquêtes sur la demande en matière de FVI.[62]

1. **La Banque centrale du Bangladesh** a fourni un effort soutenu de collecte et de partage de données en matière de finance verte, qui a débuté en 2013 par la publication du Rapport trimestriel du Département de la finance durable sur les activités bancaires vertes des institutions bancaires et financières et les activités de refinancement vert. Elle inclut également dans son rapport annuel[63] un chapitre sur les activités bancaires durables mettant en relief les progrès des activités bancaires vertes. Cet exemple a été suivi par les autres banques et institutions financières du pays. Au début de 2018, la Banque centrale du Bangladesh a considérablement revu son format de publication d'informations, pour y inclure désormais la communication de données ventilées par sexe sur la finance verte. A la fin de 2020, la Banque centrale du Bangladesh a publié sa Politique de finance durable à l'intention des banques et institutions financières, qui présente les objectifs annuels, les notations et les récompenses.[64] Ces objectifs sont fixés dans

59 AFI. 2021. Toolkit de l'AFI pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale d'inclusion financière. Banque mondiale. 2013. Une Toolkit pour l'évaluation des programmes de capacités financières dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/16294

60 Banque mondiale. 2012. Toolkit pour l'évaluation de l'impact. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://web.archive.org/web/20150310161410/http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTHEALTHNUTRITIONANDPOPULATION/EXTHSD EXTIMPEVALTK/0

61 Banque mondiale. 2013. Une Toolkit pour l'évaluation des programmes de capacités financières dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/16294

62 AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

63 Banque centrale du Bangladesh. 2020. Rapport annuel 2019-2020. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/pub/annual/anreport/ar1920/index1920.php

64 Banque centrale du Bangladesh. 2020. Politique de financement durable pour les banques et les institutions financières. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/mediaroom/circulars/gbcrd/dec312020sfd05.pdf

ENCADRÉ 5 : COMITÉ DE RECHERCHE SUR L'ÉVALUATION ET LES INDICATEURS DE LA PLATEFORME DE CONNAISSANCES SUR LA CROISSANCE VERTE (GGKP)

Dans un rapport publié en 2016, le Comité de recherche sur l'évaluation et les indicateurs de la plateforme de connaissances sur la croissance verte (Green Growth Knowledge Platform, ou GGKP) distingue cinq thématiques pour la mesure de la croissance verte : (I) actifs naturels, (ii) utilisation efficace des ressources et découplage, (iii) risques et résilience, (iv) opportunités/efforts économiques, et (v) inclusion.

THÉMATIQUE D'ÉVALUATION DES ACTIFS NATURELS

1. Terre et sols : superficie et valeur des terres agricoles, et dégradation des terres (perte de la couche arable ou modification de la productivité primaire nette)
2. Forêts et bois : superficie forestière et évolution de la couverture forestière, valeur de l'épuisement des ressources forestières
3. Ressources en eau : zones/population exposées à des pénuries d'eau, ressources en eau exposées à des niveaux de pollution nocifs pour la santé
4. Air : pollution de l'air, coût de la pollution de l'air
5. Biodiversité : abondance des espèces
6. Climat : émissions de CO2 et d'autres GES
7. Océans et réserves halieutiques : production durable de produits de la mer, valeur de l'épuisement des réserves halieutiques
8. Ressources minérales et énergétiques : stocks et réserves disponibles ou épuisement (minéraux, pétrole brut, gaz)

THÉMATIQUE D'ÉVALUATION LIÉE À L'UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES ET AU DÉCOUPLAGE

1. Productivité/efficacité et préservation des ressources : intensité et empreinte des GES, productivité des ressources naturelles, productivité des terres et potentiel de dommages causés à la biodiversité par l'utilisation directe et indirecte des terres (empreinte de la biodiversité)
2. Déchets : production, collecte et traitement des déchets
3. Recyclage et énergies renouvelables : taux de réutilisation et de recyclage (ménages, secteur de la construction et phosphore)

THÉMATIQUE D'ÉVALUATION LIÉE AUX RISQUES ET À LA RÉSILIENCE

1. Impacts des risques liés au climat et aux catastrophes : impacts humains (décès, blessures, personnes sans-abri), dommages économiques
2. Exposition et vulnérabilité aux risques : personnes/actifs dans des zones à haut risque (zones côtières de faible altitude), populations exposées à la nocivité de polluants atmosphériques, actifs vulnérables aux risques environnementaux et climatiques
3. Réactivité/adaptation : mesures gouvernementales de prévention des risques de catastrophe, délais de reconstruction/reconstitution du capital physique

THÉMATIQUE D'ÉVALUATION LIÉE AUX OPPORTUNITÉS ET EFFORTS ÉCONOMIQUES

1. Réglementation et planification environnementales : plan d'action ou stratégie environnementale en place, normes et tarifs environnementaux
2. Taxes environnementales et dépenses publiques : taxes environnementales, subventions aux combustibles fossiles, dépenses publiques en matière d'environnement
3. Innovation et environnement économique : dépenses de R&D (verte, totale, publique et privée), nombre de brevets verts
4. Transformation/opportunités vertes : investissements verts (énergies renouvelables, secteurs public et privé), valeur ajoutée des biens et services environnementaux, exportations de biens et services environnementaux

Sources: N. Ulf, Tomasz Kozluk, Ainsley Lloyd. 2016. Mesurer la croissance inclusive au niveau national - Faire le point sur les approches et les indicateurs de mesure.[65]

65 N. Ulf, Tomasz Kozluk, Ainsley Lloyd. 2016. Mesurer la croissance inclusive au niveau national - Faire le point sur les approches et les indicateurs de mesure. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/measuring_inclusive_green_growth_at_the_country_level_taking_stock_of_measurement_approaches_and_indicators.pdf

l'allocation budgétaire annuelle nette des institutions financières et des banques, et l'atteinte des objectifs en matière de finance verte et de finance durable fait l'objet de notations de performance durable et est assortie de récompenses et d'incitations. Cette évaluation permet également le partage d'informations désagrégées relatives aux activités de financement durable et vert entre les banques et institutions financières du pays.

2. **La Banque centrale des Philippines** collecte des données et étudie l'impact des catastrophes naturelles extrêmes sur les opérations bancaires au niveau des communes et des succursales. Depuis 2008, elle recueille des informations au niveau des succursales sur les types de dépôts, les prêts, les provisions pour pertes sur prêts et le revenu net.[66] Ces données sont appariées (ou croisées) avec les données des stations météorologiques des provinces fournies par le service national de météorologie (Philippine Atmospheric Geophysical and Astronomical Services Administration), afin de déterminer l'impact quantitatif des catastrophes naturelles extrêmes sur la performance des activités bancaires. La Banque centrale prévoit également de renforcer les exigences en matière de publication d'informations afin de faciliter la collecte de données plus ciblées pour le suivi et l'évaluation des risques liés au climat et à l'environnement.[67]

3. **La Banque de réserve des Fidji** a lancé une enquête sur le versant de la demande qui intègre des composantes de la FVI dans son processus de collecte de données. Le questionnaire[68] recueille davantage d'informations fondées sur les connaissances et le partage d'expériences concernant les événements liés au climat au cours d'une période donnée. Il examine également les mécanismes financiers d'adaptation ou les réponses comportementales de nature financière concernant la prévention et la réaction aux événements dus aux changements climatiques. Ce type d'étude, comme celle menée aux Fidji, permettra d' évaluer de manière pratique et de présenter des preuves scientifiques fondées sur les besoins des groupes cibles concernés, ce qui aidera les décideurs à formuler des solutions et des interventions adaptées le cas échéant.

Les différentes politiques et initiatives mises en œuvre par les régulateurs financiers du réseau de l'AFI contribuent à intégrer l'action climatique dans le système financier.[69] Si certains régulateurs financiers recueillent et partagent des informations sur la finance verte, la collecte de données sur les activités de finance verte est, à ce jour, relativement élémentaire. Ce domaine d'action n'en est qu'à ses débuts, néanmoins les régulateurs financiers peuvent envisager de collecter de données dans le cadre de leurs efforts stratégiques futurs. Cela suppose de définir les besoins en matière de données et d'identifier les lacunes et les défis liés à la collecte de données de la FVI.

HARMONISATION DES ÉVALUATIONS DE LA FVI

La FVI est une thématique à multiples facettes qui touche des dimensions économique, sociale et environnementale. Par conséquent, la collecte et l'évaluation des données peuvent être axées au niveau national, sur les besoins, les objectifs et la définition de ce qui est écologique. Les indicateurs d'évaluation retenus par les institutions membres peuvent également mettre l'accent sur les « politiques de provision » des décideurs et régulateurs financiers et sur les moyens qui permettent de définir des politiques et des thèmes écologiques. L'identification des politiques, indicateurs et pôles verts peut, ici encore, varier d'un pays à l'autre.

Les politiques de FVI sont formulées au niveau des décideurs et des régulateurs financiers, des secteurs nationaux ou financiers dans chaque pays, en fonction des objectifs prioritaires, et sont mises en œuvre au moyen d'infrastructures habilitantes, de canaux numériques et d'initiatives de renforcement des connaissances financières.

Leur évaluation peut être effectuée selon une périodicité appropriée, en s'appuyant sur des indicateurs d'évaluation de l'inclusion financière en termes d'accès, d'utilisation, de qualité et d'impact. Le Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (FIDWG) et le Groupe de travail sur la Finance verte et inclusive (IGFWG) de l'AFI travaillent en synergie pour élaborer des directives concernant la mise en place d'un cadre d'évaluation de la FVI à l'intention des régulateurs financiers.

Les évaluations peuvent être effectuées à deux niveaux :

1. au niveau du secteur financier pour évaluer l'impact des politiques ; et
2. au niveau national pour évaluer l'ensemble des indicateurs liés à l'environnement et aux changements climatiques (émissions de GES et qualité de l'air et de l'eau, en mesurant l'impact collectif des politiques de FVI).

66 Banque centrale des Philippines. 2021. Enquête sur les perspectives du secteur bancaire des Philippines - Premier semestre 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bsp.gov.ph/Media_And_Research/PBSOS/PBSOS_1s2021.pdf

67 AFI. 2021. Promotion des initiatives et des politiques de Finance verte et inclusive. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2021/01/AFI_IGF_promoting_sp_AW_digital_isbn2.pdf

68 Banque de réserve des Fidji. 2020. Enquête sur la demande en matière de services financiers

69 AFI. Juin 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

ENCADRÉ 6 : MISE EN PLACE D'UN CADRE D'ÉVALUATION DE LA FVI

Certains membres de l'AFI, comme la Banque centrale du Bangladesh et la Banque centrale des Philippines, ont déjà commencé à collecter et publier des indicateurs de la finance verte. Néanmoins, la collecte et le partage des données relatives aux activités de finance verte sont encore embryonnaires au sein du réseau de l'AFI.

Pour les régulateurs financiers, il existe deux principales approches en matière de publication d'informations concernant la FVI. La première consiste à assurer le suivi des risques de crédit dans le contexte des risques environnementaux et sociaux et la seconde est le suivi de la fourniture et de l'utilisation des services financiers verts et inclusifs dans le secteur de l'économie.

Le FIDWG et l'IGFWG, sous la direction de la Banque de réserve des Fidji, ont récemment publié la Note d'orientation n° 42 de l'AFI intitulée « Approche orientée sur la demande dans la collecte de données relatives à la finance verte et inclusive ».[70]

> Voir ici

Cette note propose d'adopter la première approche pour recueillir des données relatives à la FVI sur le versant de la demande, ce qui est nécessaire pour évaluer les besoins des populations vulnérables, les impacts économiques potentiels des événements climatiques et aider les décideurs à mener des interventions efficaces. Cette approche peut être utilisée pour alimenter les données et enrichir la définition éventuelle d'indicateurs du côté de la demande, ainsi que pour mesurer l'impact des politiques de FVI sur les utilisateurs et bénéficiaires actuels et potentiels.

À ce jour, au titre de la deuxième phase du projet, le FIDWG et l'IGFWG travaillent en synergie pour définir un cadre de données sur la FVI à partir d'indicateurs sur l'offre et d'indicateurs de référence de la FVI, en s'appuyant sur des données empiriques qui illustrent la mise en œuvre de différentes politiques et réglementations concernant la FVI. Le sous-groupe conjoint élabore également des lignes directrices sur la collecte de données ventilées par sexe, afin de compléter l'ensemble de base avec des indicateurs « verts » et d'établir un cadre d'évaluation intégrant la dimension de genre qui peut être utilisé pour perfectionner l'élaboration des politiques de FVI et permettre le suivi et l'évaluation des politiques de FVI dans une optique d'égalité de genre.

Le rapport mettra l'accent sur la fourniture de directives pour élaborer des définitions claires de la FVI, pour la collecte de données vertes ventilées par sexe par les régulateurs dans le cadre de tests de résistance ou de la gestion des risques climatiques, pour mettre en place des indicateurs potentiels de S&E applicables aux prêts verts, aux assurances vertes ou à tout autre produit susceptible de contribuer à renforcer la résilience face aux risques climatiques ou à atténuer les causes des changements climatiques. Des données et indicateurs de base relatifs à la FVI, y compris la taille relative de la pénétration de la finance verte, des assurances agricoles et climatiques, des prêts verts et des investissements verts, doivent être évalués lors des diagnostics pour justifier l'intégration des politiques et objectifs de la FVI dans la SNIF. Des données supplémentaires concernant les vulnérabilités climatiques et l'impact des changements climatiques doivent également être prises en compte pour justifier les actions en faveur de la FVI.

Sources: AFI. 2021. Approche orientée sur la demande dans la collecte de données relatives à la finance verte et inclusive. (42)

70 AFI. 2021. Approche orientée sur la demande dans la collecte de données relatives à la finance verte et inclusive. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/demand-side-approach-to-inclusive-green-finance-data-collection/

CONCLUSION

L'inclusion financière constitue un élément essentiel pour parvenir à un développement durable, résilient, à faibles émissions de carbone et inclusif. Il est urgent que les régulateurs financiers mettent en œuvre des politiques d'inclusion financière visant à renforcer la résilience face aux impacts des changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, en particulier parmi les communautés vulnérables, en leur donnant les moyens de réduire leurs impacts négatifs potentiels sur l'environnement.

L'intégration de composantes liées à l'environnement et aux changements climatiques dans une SNIF dépend fortement du contexte national de chaque pays, du niveau de l'inclusion financière, des vulnérabilités face aux changements climatiques et de l'évolution des politiques de lutte contre les changements climatiques. Lors de l'élaboration d'une politique de FVI, il importe de prendre en compte les vulnérabilités climatiques spécifiques auxquelles sont exposés les populations et les régions ou secteurs géographiques spécifiques, en particulier les femmes et les jeunes.

L'intégration de composantes de la FVI dans une SNIF permet non seulement d'accélérer le développement des activités écologiques dans le secteur financier, mais également d'être en harmonie avec les initiatives nationales et internationales de lutte contre les changements climatiques

En outre, elle contribue à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et à l'atteinte des ODD.

Par conséquent, lors de l'élaboration d'une SNIF, les institutions membres doivent penser à intégrer les objectifs visant la protection de l'environnement ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts. En raison de la nouveauté du concept, il est fortement recommandé que les pays qui déploient des programmes de lutte contre les changements climatiques dans le secteur financier adoptent une approche d'intervention « fondée sur le diagnostic ». Pour compléter cette approche, il serait extrêmement utile d'élaborer des taxonomies vertes, entre autres approches stratégiques écologiques, afin d'aider les décideurs à définir ce qui est « écologique » et ce qui relève de la « FVI ».

La présente note d'orientation traite des différents aspects qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration d'une SNIF qui vise à promouvoir l'inclusion financière verte. Une SNIF est un instrument puissant qui permet de rassembler et coordonner les efforts des différents décideurs et parties prenantes pour accélérer l'inclusion financière.

Une SNIF verte permettra aux initiatives en faveur de l'inclusion financière de devenir plus respectueuses de l'environnement tout en assurant une gestion efficace des risques environnementaux et une allocation optimale des ressources financières. Il s'agirait notamment d'établir une relation équilibrée entre l'accès et l'utilisation du système financier. Une SNIF verte contribuera également à promouvoir l'inclusion financière pour renforcer la résilience en cas de catastrophe, atténuer les vulnérabilités face aux changements climatiques et lutter contre leurs impacts, par le biais de politiques financières.

Par conséquent, la présente note d'orientation a vocation à fournir des lignes directrices aux décideurs concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une SNIF verte par le biais de partage des observations/analyses et des approches pertinentes issues des meilleures pratiques liées à l'intégration de la FVI dans une SNIF, telles qu'appliquées au sein du réseau de l'AFI.

PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

1 NO POVERTY
7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY
13 CLIMATE ACTION
17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS

ABRÉVIATIONS

4P	Provision, Promotion, Protection et Prévention
ESG	Questions environnementales, sociales et de gouvernance
FIDWG	Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière
FISPLG	Groupe d'apprentissage par les pairs sur les Stratégies d'inclusion financière
PSF	Prestataires de services financiers
GES	Gaz à effet de serre
FVI	Finance verte et inclusive
IGFWG	Groupe de travail sur la finance verte et inclusive
ICP	Indicateur clé de performance
S&E	Suivi et évaluation
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
ODD	Objectifs de développement durable
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale
YFI	Youth Financial Inclusion

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

1. 2° Investing Initiative, Initiative Finance du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI), WRI. 2016. « Stratégies et indicateurs climatiques : exploration des options offertes aux investisseurs institutionnels ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.unepfi.org/publications/climate-change-publications/portfolio-carbon-initiative-publications/climate-strategies-and-metrics-2/

2. AFI. 2016. Stratégies nationales d'inclusion financière. Une Toolkit . (20) Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2016/06/SNIF_WG_FR_digital_AW.pdf

3. AFI. 2018. Expérience de la Banque de réserve des Fidji en matière d'inclusion financière et de changements climatiques. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/publications/2018-11/AFI%20FICC_Fiji_case%20study_AW2_19.11.18_digital_compressed.pdf.pdf

4. AFI. 2019. Coordination efficace des parties prenantes pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2019/04/AFI_GN35_FISPLG_F_AW_digital.pdf

5. AFI. 2019. Finance verte et inclusive. Une enquête sur le paysage des politiques. Rapport spécial de l'AFI. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/08/AFI_IGF_report_FR_FINAL_digital.pdf

6 AFI. 2019. Accord de Charm el-Cheikh sur l'inclusion financière, les changements climatiques et la finance verte. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/sharm-el-sheikh-accord-financial-inclusion-climate-change-green-finance/

7. AFI. 2020. Assurance contre les risques climatiques dans le secteur agricole en Arménie. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/climate-risk-insurance-for-the-agriculture-sector-in-armenia/

8. AFI. 2020. Webinaire technique du Groupe de travail sur la Finance verte et inclusive (IGFWG). Accroître la résilience face aux risques climatiques et aux catastrophes : le rôle de l'autorité de supervision. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/events/inclusive-green-finance-working-group-FVI-wg-technical-webinar-increasing-resilience-against-climate-and-disaster-risks-the-role-of-the-supervisor/

9. AFI. 2020. Webinaire technique du Groupe de travail sur la Finance verte et inclusive (IGFWG). Introduction à la FVI et aux Objectifs de développement durable. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/events/inclusive-green-finance-working-group-igf-wg-technical-webinar-introduction-to-igf-the-sustainable-development-goals-sdgs/

10. AFI. 2020. Base de données de ressources sur la FVI (Finance verte et inclusive). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/newsroom/blogs/igf-resource-database/

11. AFI. 2020. Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques (deuxième édition). Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/10/AFI_IGF_SP_2020_F_AW_ebook.pdf

12. AFI. 2020. Finance verte et inclusive : de la théorie à la pratique. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/12/AFI_IGF_SOAS_French_AW.pdf

13. AFI. 2020. Modèle de stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/09/AFI_NFIS_PM_FRENCH_AW2_digital.pdf

14. AFI. 2021. L'écologisation du secteur financier grâce aux politiques d'approvisionnement : le rôle de la Banque centrale. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/greening-the-financial-sector-through-provision-policies/

15. AFI. 2021. Note d'orientation n° 42. Approche orientée sur la demande dans la collecte de données relatives à la finance verte et inclusive. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/demand-side-approach-to-inclusive-green-finance-data-collection/

16. AFI. 2021. Toolkit pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale d'inclusion financière. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2021/02/AFI_FIDWGFISPLG_toolkit_AW_digital.pdf

17. AFI. 2021. Promotion des initiatives et des politiques de Finance verte et inclusive. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.afi-global.org/publications/promoting-inclusive-green-finance-initiative-and-policies/

18. Forum des marchés de capitaux de l'ASEAN. 2018. Norme relatives aux obligations vertes de l'ASEAN (révisée). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.theacmf.org/images/downloads/pdf/AGBS2018.pdf

19. Institut de la Banque asiatique de développement (ADBI). (Septembre 2018). « Stratégie financière pour accélérer la croissance verte ». Hee Jin, N. (218), 23. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.adb.org/sites/default/files/publication/452656/adbi-wp866.pdf

20. Banque centrale du Bangladesh. 2011. « Lignes directrices sur la gestion des risques environnementaux et listes de contrôle pour la diligence raisonnable en matière d'environnement ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/aboutus/regulationguideline/jan302011erm.pdf

21. Banque centrale du Bangladesh. 2017. Lignes directrices sur la gestion des risques environnementaux et sociaux pour les banques et institutions financières. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/aboutus/regulationguideline/esrm_guideline_feb2017.pdf

22. Banque centrale du Bangladesh et Economic Research Group. 2019. Finance socialement responsable : Initiative de rédaction d'une note d'orientation. Travaux de recherche spéciaux : SRW 1905. Octobre 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/pub/research/sp_research_work/srw1905.pdf

23. Banque centrale du Bangladesh. 2020. Rapport annuel 2019-2020. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/pub/annual/anreport/ar1920/index1920.php

24. Banque centrale du Bangladesh. 2020. Politique de financement durable pour les banques et les institutions financières. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bb.org.bd/mediaroom/circulars/gbcrd/dec312020sfd05.pdf

25. Banque centrale des Philippines. 2021. Enquête sur les perspectives du secteur bancaire des Philippines - Premier semestre 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bsp.gov.ph/Media_And_Research/PBSOS/PBSOS_1s2021.pdf

26. Banque de France. 2020. Bolton, P., Morgan Despres, Luiz Awazu Pereira Da Silva, Frédéric Samama, Romain Svartzman. Le « Cygne Vert » : les banques centrales à l'ère des changements climatiques. Disponible à l'adresse : https://publications.banque-france.fr/le-cygne-vert-les-banques-centrales-lere-des-risques-climatiques

27. Banque centrale du Ghana. 2019. Principes pour la banque durable et notes d'orientation sectorielles. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.bog.gov.gh/wp-content/uploads/2019/12/Ghana-Sustainable-Banking-Principles-and-Guidelines-Book-1.pdf

28. Banque centrale de Jordanie. 2018. Stratégie nationale d'inclusion financière 2018-2020. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.cbj.gov.jo/EchoBusv3.0/SystemAssets/PDFs/2018/The%20National%20Financial%20Inclusion%20Strategy%20A9.pdf

29. Banque centrale du Nigeria. 2012. Mise en œuvre de principes bancaires durables par les banques, les maisons d'escompte et les institutions de financement du développement au Nigeria. Abuja. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.cbn.gov.ng/out/2012/ccd/circular-nsbp.pdf

30. Banque centrale du Sri Lanka. 2019. Feuille de route pour une finance durable au Sri Lanka. Colombo. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.cbsl.gov.lk/sites/default/files/cbslweb_documents/press/pr/speech_20190620_roadmap_for_sustainable_finance_in_sri_lanka_e.pdf

31. Commission chinoise de réglementation des marchés financiers (CSRC). 2021. Avis relatif à la publication du Catalogue des projets validés pour un financement par des obligations vertes (traduction non officielle fournie par Climate Bonds Initiative) Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.climatebonds.net/files/files/the-Green-Bond-Endorsed-Project-Catalogue-2021-Edition-110521.pdf

32. Gouvernement de la République populaire de Chine. 2016. Plan national de la Chine pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.greengrowthknowledge.org/sites/default/files/downloads/policy-database/CHINA%29%20China%27s%20National%20Plan%20on%20Implementation%20of%20the%202030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development.pdf

33. Climate Policy Initiative. 2019. Paysage mondial du financement climatique 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2019/

34. Fédération bancaire de l'Union européenne. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.ebf.eu/sustainable-finance/spotlight-taxonomy/

35. Commission européenne. 2017. Définir le terme « vert » dans le contexte de la finance verte. Kahlenborn, Walter (adelphi), Annica Cochu (adelphi), Ivo Georgiev (COWI Denmark), Frederik Eisinger (adelphi), Dominic Hogg (Eunomia). Bruxelles. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://ec.europa.eu/environment/enveco/sustainable_finance/pdf/studies/Defining%20Green%20in%20green%20finance%20-%20final%20report%20published%20on%20eu%20website.pdf

36. Commission européenne. Taxonomie de l'UE relative aux activités durables. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en

37. GFMA. 2019. Rapport d'enquête sur la finance durable. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.gfma.org/wp-content/uploads/2019/06/gfma-june-2019-sustainable-finance-survey-report.pdf

38. Mécanisme de partage des risques basé sur des mesures incitatives pour les prêts agricoles du Ghana. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.girsal.com/

39. Plateforme de connaissances sur la croissance verte (GGKP). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.greengrowthknowledge.org/

40. FIDA. Novembre 2020. Examen du déficit de financement climatique pour l'agriculture à petite échelle (Climate Policy Initiative). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.ifad.org/documents/38714170/42157470/climate-finance-gap_smallscale_agr.pdf/34b2e25b-7572-b31d-6d0c-d5ea5ea8f96f

41. Lindenberg, N. Avril 2014. Définition de la finance verte. Institut allemand de développement. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.die-gdi.de/uploads/media/Lindenberg_Definition_green_finance.pdf

42. Mongolie. 2019. Taxonomie verte de la Mongolie. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/0c296cd3-be1e-4e2f-a6cb-f507ad7bdfe9/Mongolia+Green+Taxanomy+ENG+PDF+for+publishing.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nikyhIh

43. N. Ulf, Tomasz Kozluk, Ainsley Lloyd. 2016. Mesurer la croissance inclusive au niveau national - Faire le point sur les approches et les indicateurs de mesure. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/measuring_inclusive_green_growth_at_the_country_level_taking_stock_of_measurement_approaches_and_indicators.pdf

44. Nachmany, M., Fankhauser, S., Davidová, J., Kingsmill, N., Landesman, T., Roppongi, H., Townshend, T. 2015. Loi sur la lutte contre les changements climatiques en Équateur. Étude sur la législation climatique mondiale de 2015 - Examen de la loi sur les changements climatiques dans 99 pays. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2015/05/ECUADOR.pdf

45. Banque centrale du Népal. 2018. Directive pour la gestion des risques environnementaux et sociaux (ESRM). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.nrb.org.np/contents/uploads/2019/12/Guidelines-Guideline_on_Environmental__Social_Risk_Management_for_Banks_and_Financial_Institutions_2018-new.pdf

46. Noh, H.J. Septembre 2018. « Stratégie financière pour accélérer la croissance verte ». Documents de travail de la Banque asiatique de développement. Document de travail n°814. Tokyo : Institut de la Banque asiatique de développement (ADBI). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.adb.org/sites/default/files/publication/452656/adbi-wp866.pdf

47. Rakić, Slobodan et Mitić, Petar. 2012. Services bancaires verts : Produits financiers verts, avec un accent particulier sur les produits bancaires de détail. Sremska Kamenica. Université Educons. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/262635208_Green_Banking_-Green_Financial_Products_with_Special_Emphasis_on_Retail_Banking_Products

48. Bulletin officiel 726 dernière modification le 16-sept. (2011). Règlement général relatif aux activités touristiques. Article n° 156. Quito, Équateur. Consulté en avril 2020. Disponible (en espagnol) à l'adresse : https://www.turismo.gob.ec/wp-content/uploads/2015/04/REGLAMENTO-GENERAL-DE-ACTIVIDADES-TUR%C3%8DSTICAS.pdf

49. Bulletin officiel Supplément n° 10 (2017). Loi organique relative à l'agrobiodiversité, aux semences et à la promotion d'une agriculture durable. Quito, Équateur. Disponible (en espagnol) à l'adresse : https://www.ambiente.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2018/05/Ley-Organica-Agrobiodiversidad-Semillas-y-Fomento-de-Agricultura.pdf

50. Bulletin officiel Supplément n° 23. (2019). Décret n° 840-2019. Quito, Équateur. Disponible (en espagnol) à l'adresse : https://apel.ec/biblioteca/decreto-840-2019-se-implementa-como-politica-de-estado-la-primera-contribucion-para-el-acuerdo-de-paris-sobre-cambio-climatico-2020-2025/#

51. Bulletin officiel Supplément n° 507. (2019). Règlement relatif au code de l'environnement. Quito, Équateur. Disponible (en espagnol) à l'adresse : http://bch.cbd.int/database/attachment/?id=19823

52. Bulletin officiel Supplément n° 983 du 12-avr-2017, modifié le 14-fév-2018. (2017). Code de l'environnement. Quito, Équateur. Bulletin officiel. Disponible (en espagnol) à l'adresse : http://mesadeayuda.ambiente.gob.ec/Documentacion/MesaAyuda/Normativa/CODIGO_ORGANICO_DEL_AMBIENTE%20RO%20983%2012-ABR-17.pdf

53. Banque de réserve des Fidji. 2020. Enquête sur la demande en matière de services financiers. Suva.

54. Banque de réserve des Fidji. (2016). Plan stratégique d'inclusion financière, 2016-2020. Disponible (en anglais) à l'adresse : http://www.pfip.org/wp-content/uploads/2016/09/2016-2020-Fiji-FI-Strategy-Aug26.pdf

55. Gouvernement du Bhoutan. 2020. Politique de lutte contre les changements climatiques du Royaume du Bhoutan, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.gnhc.gov.bt/en/wp-content/uploads/2020/02/Climate-Change-Policy.pdf

56. Soundarrajan, P. et N. Vivek. 2016. « Financement vert pour une croissance économique verte et durable en Inde ». Agricultural Economics. Prague Vol. 62, Iss. 1, (2016). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://search.proquest.com/openview/eb3a336ba2167082063a829c5cd791a0/1?pq-origsite=gscholar

57. Stuber, W. 2014. Brésil : Politique de responsabilité sociale et environnementale des institutions financières brésiliennes (Política de Responsabilidade Socioambiental). Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.mondaq.com/brazil/financial-services/311440/the-social-and-environmental-responsibility-policy-of-the-brazilian-financial-institutions

58. Nations unies. Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques (UN CC: Learn) Introduction à la finance durable. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://unccelearn.org/course/view.php?id=59&page=overview

59. Nations unies. Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques Disponible (en anglais) à l'adresse : https://unccelearn.org/theme/uncc/page_about.php

60. Nations unies. Programme des Nations Unies pour l'environnement (non daté). Économie verte. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.unenvironment.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy

61. Nations unies. ONU Info. Des catastrophes naturelles trois fois plus fréquentes qu'il y a 50 ans : Nouveau rapport de la FAO. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://news.un.org/en/story/2021/03/1087702

62. Nations unies. Plateforme de connaissances sur les ODD. Disponible à l'adresse : https://sdgs.un.org/fr

63. PNUD. Septembre 2011. Financements mixtes pour la lutte contre le changement climatique par le biais de Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique Disponible à l'adresse : https://www1.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/

Climate%20Strategies/French/Blending%20Climate%20Finance%20Through%20National%20Climate%20Funds_FRENCH_Nov2011.pdf

64. PNUE. Juillet 2016. Finance verte pour les pays en développement. Genève. Disponible (en anglais) à l'adresse : http://unepinquiry.org/wp-content/uploads/2016/08/Green_Finance_for_Developing_Countries.pdf

65. PNUE. 2018. Libérer le potentiel de la Mongolie pour qu'elle devienne un centre de connaissances sur la finance durable dans la région. Mongolie. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Société financière internationale et Association du financement durable de la Mongolie. Disponible (en anglais) à l'adresse : http://unepinquiry.org/wp-content/uploads/2018/11/National_Sustainable_Finance_Roadmap_of_Mongolia.pdf

66. Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. 2012. Finance verte. « Plan de route de la croissance verte à faible émission de carbone en Asie et dans le Pacifique : Fiche d'information ». Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.unescap.org/sites/default/d8files/28.%20FS-Green-Finance.pdf

67. Volz, Ulrich. 2018. Promouvoir la finance verte pour un développement durable en Asie. Documents de travail de l'Institut de la Banque asiatique de développement (ADBI). Mars 2018. Document de travail N° 814 Banque asiatique de développement. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.adb.org/publications/fostering-green-finance-sustainable-development-asia

68. Banque mondiale. 2010. La finance carbone à la Banque mondiale. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://www.uncclearn.org/wp-content/uploads/library/wb74.pdf

69. Banque mondiale. 2012. Toolkit pour l'évaluation de l'impact. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://web.archive.org/web/20150310161410/http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTHEALTHNUTRITIONANDPOPULATION/EXTHSD/

70. Banque mondiale. 2013. Une Toolkit pour l'évaluation des programmes de capacités financières dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/16294

71. Banque mondiale. 2013. Structures de coordination pour les stratégies en faveur de l'inclusion financière. Disponible (en anglais) à l'adresse : https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/350551468130200423/coordination-structures-for-financial-inclusion-strategies-and-reforms

72. Yakovlev I.A., Nikulina S.I. Stratégie de financement durable de l'Indonésie. Financial Journal, 2019, no. 6, pp. 83–95 (In Russ.). DOI: 10.31107/2075-1990-2019-6-83-95. Moscou. Disponible (en anglais) à l'adresse : http://oaji.net/articles/2020/8467-1595188833.pdf

Alliance for Financial Inclusion
AFI, Sasana Kijang, 2, Jalan Dato' Onn, 50480 Kuala Lumpur, Malaysia
t +60 3 2776 9000 **e** info@afi-global.org www.afi-global.org
Alliance for Financial Inclusion AFI.History @NewsAFI @afinetwork